

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 12 janvier 2021**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

- | | |
|-------------|--|
| 2021-01-001 | <p>SUJET : <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u></p> <p>PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.</p> <p>PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC</p> <p>Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.</p> |
| 2021-01-002 | <p>SUJET : <u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2020 – ADOPTION DU BUDGET ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX</u></p> <p>PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 et de celui de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 – Adoption du budget, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>.</p> <p>D'approuver lesdits procès-verbaux.</p> |
| 2021-01-003 | <p>SUJET : <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u></p> <p>Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est</p> <p>PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-01)</p> |

VILLE DE PINCOURT

2021-01-004	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020</u>
		Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
2021-01-005	SUJET :	<u>NOMINATION DE MONSIEUR FRANCIS HAMEL ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL</u>
		Considérant la recommandation de la direction générale, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De nommer monsieur Francis Hamel au poste de chef de division – Animation et développement social. D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec monsieur Francis Hamel. Que cette nomination soit rétroactive au 1^{er} janvier 2021.
2021-01-006	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES</u>
		Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2020 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
2021-01-007	SUJET :	<u>APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 166 900 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ ET AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2021</u>
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser l'appropriation d'une somme de 166 900 \$ du surplus accumulé non réservé et de l'affecter aux activités financières de l'exercice 2021.

VILLE DE PINCOURT

2021-01-008	SUJET :	AFFECTATION D'UNE SOMME DE 175 000 \$ DU SURPLUS RÉSERVÉ ÉVENTUALITÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2021 PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser l'affectation d'une somme de 175 000 \$ du surplus réservé éventualité aux activités financières de l'exercice 2021.
2021-01-009	SUJET :	PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JANVIER 2021 PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ A) Paiements à effectuer pour le projet de la Pointe-aux-Renards – Phase 2 i. « Construction G-Nesis inc. » : la somme de 549,87 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement de la retenue provisoire. Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste 22.400.10.854. B) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues i. « GBI experts-conseil inc. » : la somme de 6 829,52 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 12 décembre 2020. Que cette dépense financée par le surplus réservé « <i>Projets de réfection d'infrastructures</i> » soit imputée au poste 22.400.40.086. C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Cherrystone et des places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe i. « GBI experts-conseil inc. » : la somme de 28 789,74 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 5 décembre 2020. Que cette dépense financée par le surplus réservé « <i>Projets de réfection d'infrastructures</i> » soit imputée au poste 22.300.10.072.
2021-01-010	SUJET :	AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2020-08-264 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » – OCTROI D'UN MANDAT À BC2 – DESIGN URBAIN – RUE SHAMROCK Considérant la résolution 2020-08-264 – Octroi d'un mandat à la firme « BC2 », il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'amender la résolution 2020-08-264 – Dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » – Octroi d'un mandat pour le Design urbain de la rue Shamrock à la firme « BC2 », pour en changer le montant de 11 100 \$, par le montant de 12 762,23 \$, toutes taxes incluses.

2021-01-011 SUJET : ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE EN LIEN AVEC LE SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION DES BOUES – APPEL D'OFFRES 2020-004 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES »

Considérant que la Ville a procédé à la présélection des équipements du système de déshydratation des boues et que celle-ci s'est terminée le 19 octobre 2020 ;

Considérant que le contrat pour la production des dessins d'ateliers, des plans et du support au Consultant tel que décrit à l'appel d'offres 2020-004 du nouveau système de déshydratation des boues à la station d'épuration a été octroyé à la firme « *Les Industries Fournier inc.* », il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat pour les services d'ingénierie en lien avec le système de déshydratation des boues auprès de la firme « *GBI experts-conseils inc* », suivant recherche de prix, pour une somme de 67 835,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* », soit imputée au poste 22.400.40.086.

2021-01-012 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2020-12-397 – OCTROI D'UN MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS - SOUTIEN TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX D'AUTOMATISATION

Considérant la résolution 2020-12-397 – Octroi d'un mandat auprès de la firme « *WSP Lux Placements Inc.* », il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2020-12-397 – Dépense financée par le surplus non réservé – Octroi d'un contrat pour les services professionnels en soutien technique pour les travaux d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées, pour changer le nom « *WSP Lux Placements Inc.* », par le nom « *WSP Canada Inc.* ».

2021-01-013 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES – OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉPARATION DU SYSTÈME DE DÉGRILLAGE DES EAUX USÉES – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice des Travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « *Veolia Water Technologies Canada inc.* » pour la réparation du système de dégrillage des eaux usées pour une somme de 27 223,87 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.414.06.531.

2021-01-014 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉFECTION DE LA RUE CHERRYSTONE ET DES PLACES LILAS, CEDARWOOD ET THORNCIFFE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres public, pour la réfection de la rue Cherrystone et les places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe.

2021-01-015 SUJET : APPROBATION DU PROJET I18154 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet I18154 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2021-01-016 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 450 000 \$ POUR LA CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DE RUE

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le règlement numéro 878 intitulé *Règlement décrétant la conversion de l'éclairage de rue et un emprunt de 450 000 \$ à cette fin* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2021-01-017 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 890 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 475 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION DES BOUES À LA STATION D'ÉPURATION

Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le règlement numéro 890 intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 1 475 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à la station d'épuration* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2021-01-018 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 893 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 913 890 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN AUTOMATE DE CONTRÔLE À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le règlement numéro 893 intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 913 890 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un automate de contrôle pour l'usine de traitement des eaux usées* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

VILLE DE PINCOURT

2021-01-019	AVIS	<u>DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 911 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 600 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUE</u>
		Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le règlement numéro 911 intitulé <i>Règlement décrétant un emprunt de 1 600 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rue</i> et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
2021-01-020	SUJET :	<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT 782-01 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 782 - RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME</u>
		Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 782-01 lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020, sous la résolution 2020-11-378, il est
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'adopter le Règlement 782-01 modifiant le règlement numéro 782 relatif au comité consultatif d'urbanisme.
2021-01-021	SUJET :	<u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – 24 RUE WATSON – LOT 1 720 611</u>
		Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 720 611 ;
		Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 14 décembre 2020 relativement à cette dérogation mineure, il est
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant le lot 1 720 611 sur la rue Watson, afin de permettre l'utilisation de matériaux autres que de la maçonnerie sur la façade au rez-de-chaussée.
2021-01-022	SUJET :	<u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA LARGEUR MINIMALE D'UN LOT – 28 RUE WATSON - LOT 1 270 632</u>
		Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 270 632 ;
		Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 14 décembre 2020 relativement à cette dérogation mineure, il est
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure demandée concernant le lot 1 270 632 sur la rue Watson, afin de permettre la réduction de la largeur minimale dudit lot à 15,05 mètres.

2021-01-023 SUJET : NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891 ET 900

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Amanda Mcinnis-Blanchette, à appliquer les divers articles des règlements 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891 et 900 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2021-01-024 SUJET : NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 780, 781, 784, 803, 841, 868, 886 ET 900

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Marcel Lamoureux, à appliquer les divers articles des règlements 780, 781, 784, 803, 841, 868, 886 et 900 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2021-01-025 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2020-12-409 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION ENTRE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT ET LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2020-12-409 – Autorisation de signature d'un acte de cession entre la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt et la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2020-12-409 – Autorisation de signature d'un acte de cession entre la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt et la Ville de Pincourt, pour changer les mots « cession », par les mots « mainlevée ».

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Le maire, monsieur Yvan Cardinal, annonce le début de la période de questions et répond aux questions des citoyens, envoyées par courriel. Celle-ci se déroule de 19 h 20 à 19 h 23.

VILLE DE PINCOURT

2021-01-026 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 24, de lever la Séance ordinaire du 12 janvier 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE ADJOINTE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 9 février 2021**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-02-027	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
		PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC
		Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
2021-02-028	SUJET :	<u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL</u>
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> .
		D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.
2021-02-029	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u>
		Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-02)
2021-02-030	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020 ET LE MOIS DE JANVIER 2021</u>

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2020 et le mois janvier 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2021-02-031 SUJET : NOMINATION DE MADAME JOSIANNE ELIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant que madame Elie a, avec succès, exercé les tâches de directrice depuis janvier 2021;

Considérant que madame Elie a obtenu son titre de CRHA;

Considérant la recommandation formulée par la direction générale à l'automne 2019, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Josianne Elie au poste de directrice du Service des ressources humaines.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec madame Elie.

Que cette nomination soit rétroactive au 19 janvier 2021.

2021-02-032 SUJET : ADOPTION DE LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant un certain climat malsain pouvant entourer les autorités publiques, qui n'a fait que s'exacerber avec la pandémie;

Considérant la déclaration d'engagement de l'Union des municipalités du Québec, il est :

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la déclaration d'engagement « *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie* » à l'initiative de l'Union des municipalités du Québec afin d'encourager l'engagement politique et de préserver l'intégrité de tous.

2021-02-033 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE COLLABORATION RELATIVE AU SERVICE INCENDIE

Considérant la volonté des villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt de mettre sur pied un comité technique afin d'optimiser la desserte en services incendie pour les deux villes;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que les discussions de la table technique ont mené à la rédaction d'une entente de collaboration entre les villes quant au service incendie;

Considérant que la signature de cette entente permettra aux deux villes de profiter d'un partage de ressources et de consolider les services offerts à la population de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de collaboration relative au service incendie avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

2021-02-034	SUJET :	<u>AUTORISATION DE SIGNATURE DES ADDENDAS - ENTENTE DE COLLABORATION RELATIVE AU SERVICE INCENDIE</u>
-------------	---------	---

Considérant l'entente de collaboration entre la Ville de Pincourt et la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot quant au service incendie, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer, pour et au nom de la Ville, les addendas aux contrats du directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier et du directeur adjoint du Service d'urgence et protection incendie, monsieur Stéphane Séguin.

2021-02-035	SUJET :	<u>OCTROI DE SUBVENTION – FESTIVITÉS DU 350^E DE LA SEIGNEURIE DE L'ÎLE PERROT</u>
-------------	---------	--

Considérant que les festivités du 350^e de la seigneurie de l'île Perrot auront lieu en 2022;

Considérant qu'un comité a été constitué afin de mettre sur pied des actions de communications, de recherches de partenariats et de subventions, d'établir une programmation et de chapeauter des activités variées;

Considérant qu'afin de permettre au comité de mettre en place en certains nombre d'actions préliminaires, une communication officielle a été envoyée aux villes de l'île en novembre dernier afin d'obtenir un appui financier au démarrage des démarches;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer une subvention de 1 000 \$ au Comité du 350^e de l'île Perrot « *Mémoire collective* » pour les festivités du 350^e de la seigneurie de l'île Perrot qui auront lieu en 2022.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.

2021-02-036 SUJET : ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la Politique de développement durable adoptée par le conseil municipal en 2019;

Considérant que l'étape suivante était d'établir des actions concrètes pour mettre en pratique la Politique de développement durable, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Plan d'action en environnement de la Ville de Pincourt.

2021-02-037 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « ÉVENTUALITÉS » - HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICES JURIDIQUES

Considérant les déboursés en frais d'avocats dans le cadre des négociations de la convention collective, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les paiements d'une somme de 38 696 \$, toutes taxes incluses, à la firme Dunton Rainville SENCRL pour les services professionnels dans le cadre des négociations de la convention collective.

Que ces dépenses, financées par la réserve « Éventualités », soient imputées au poste budgétaire 02.160.00.416.

2021-02-038 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-02-039 SUJET : ANNULATION DES SOLDES DES RÉSERVES AFFECTÉES À DIVERS PROJETS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les soldes des réserves affectées aux divers projets ci-après énumérés :

VILLE DE PINCOURT

ENGAGEMENTS ANNÉE 2017		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
7TP-0001598	RÉPARER ET REMPLACER LE TAPIS À LA RÉCEPTION	290,68 \$
7TP-0001616	GRILLAGE POUR BANDE ENDOMMAGÉE	645,23 \$
TOTAL		935,91 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2018		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
8INFO-000086	HONORAIRES INFORMATIQUES	472,45 \$
8LSC-000215	2 ^{IÈME} VERSEMENT DU PROJET CDC	500,00 \$
8SUPI-00799	MATÉRIEL MESURES D'URGENCE	178,75 \$
8TP-0001158	TRAVAUX PARCS OLYMPIQUE ET SHAMROCK	32,41 \$
8TP-0001296	ENTRETIEN À L'EXTERNE – IMMEUBLE	68,38 \$
8TP-0001301	CONTRAT D'ENTRETIEN	8,51 \$
8TP-0001306	ENTRETIEN À L'EXTERNE – IMMEUBLE	104,98 \$
8TP-0001308	ENTRETIEN À L'EXTERNE – IMMEUBLE	149,77 \$
8TP-0001329	DISPOSITIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES	355,73 \$
TOTAL		1 870,98 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2019		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
9INFO-00087	PG SOLUTIONS INC.	278,21 \$
9LSC-000546	FORMATION	1 898,78 \$
9SUPI-000358	GARDIENNAGE	77,23 \$
9SUPI-00841	ACHAT DE TROUSSE - COMBAT INCENDIE	321,17 \$
9COMM-00114	DÉPENSES DE PROMOTION	14,77 \$
9COMM-00115	DÉPENSES DE COMMUNICATION	9,65 \$
9COMM-00116	DÉPENSES DE COMMUNICATION	6,52 \$
TOTAL		2 606,33 \$

2021-02-040

SUJET :

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – FACTURES DIVERSES

Considérant qu’il y a lieu de provisionner certaines factures diverses étant donné que les procédures de réclamations ont été effectuées, soient par le Service administratif et financier et le Service du greffe;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 1 653,28 \$.

2021-02-041

SUJET :

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – TAXES MUNICIPALES

Considérant qu’il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

2021-02-042	SUJET :	D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 728,49 \$. <u>COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES</u> Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamations ont été effectués, soient par le Service administratif et financier et le Service du greffe; Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2019 et qu'elles demeureront dans nos listes extracomptables, il est PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 4 260,72 \$ à même la provision pour créances douteuses.
2021-02-043	SUJET :	<u>COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES</u> Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales; Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2019 et qu'elles sont périmées, il est PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 639,97 \$ à même la provision pour créances douteuses.
2021-02-044	SUJET :	<u>PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – FÉVRIER 2019</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers i. « Construction Jacques Théorêt inc. » : la somme de 925 287,85 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 23 janvier 2021. ii. « Construction Jacques Théorêt inc. » : la somme de 754 751,45 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 8 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 janvier 2021. Que ces dépenses financées par le Règlement numéro 901 soient imputées au poste 22.300.20.034. B) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

VILLE DE PINCOURT

- i. « **GBI expert-conseil inc.** » : la somme de 10 244,28 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 23 janvier 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* », soit imputée au poste 22.400.40.086.

C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Cherrystone et des places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « **GBI expert-conseil inc.** » : la somme de 7 686,08 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 23 janvier 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » soit imputée au poste 22.300.10.072.

2021-02-045 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT DE DEUX RÉTROCAVEUSES

Considérant que ces dépenses sont prévues au plan triennal des immobilisations;

Considérant l'approbation de la Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire du 25 janvier 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, ou le chef de division, monsieur Miguel Faille, à aller en appel d'offres public, le cas échéant, pour l'obtention de deux (2) rétrocaveuses ½ tonnes.

2021-02-046 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES POUR LES SAISONS 2021-2026

Considérant que le présent contrat de déneigement des voies publiques viendra à échéance cette année, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres public pour le déneigement des voies publiques pour les saisons 2021-2026, comprenant les années d'option.

2021-02-047 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN TRACTEUR USAGÉ DE TYPE TORO

**AMENDÉE PAR
LA RÉSOLUTION
2021-03-093**

Considérant l'approbation de la Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire du 25 janvier 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat, suivant recherche de prix, d'un tracteur usagé de type Toro, pour le Service des travaux publics et des infrastructures, auprès de « *Les produits Turf Care Canada Ltée* » pour une somme de 67 260,38 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22-300-40-051.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 13 452,08 \$ à compter de l'exercice financier 2021.

2021-02-048 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION –
OCTROI D'UN MANDAT POUR LE PROJET EXPÉRIMENTAL DE
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DE L'AGRILE DU FRÊNE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le projet expérimental de contrôle biologique de l'agrile du frêne, auprès de « *G.D.G. Environnement Ltée* », suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour la somme de 24 941,53 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.497.

2021-02-049 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION –
OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INSPECTION PRINTANIÈRE DES
BORNES D'INCENDIE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à octroyer à « *Aqua Data* » un mandat pour l'inspection printanière des bornes d'incendie pour une somme de 15 150 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.413.00.526.

2021-02-050 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION -
OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE
POUR L'ANNÉE 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « *Entreprise Techline Inc.* » pour le marquage de la chaussée pour l'année 2021 pour une somme de 83 393,47 \$, toutes taxes incluses.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.350.00.520.

2021-02-051 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI DE CONTRAT POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, Monsieur Simon Grenier, à octroyer, sous réserve de l'obtention de la subvention, un contrat pour l'élaboration de la politique culturelle de la Ville de Pincourt à la consultante Suzanne Lemieux, pour la somme de 16 383, 94 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.790.01.410.

2021-02-052 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE PURIFICATEURS D'AIR POUR LA DÉSINFECTION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, de neuf (9) purificateurs d'air pour la désinfection des bâtiments municipaux, auprès de « *Proaxion Canada Inc.* », pour la somme de 24 953,60 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.220.40.042.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en trois (3) paiements annuels égaux de 8 317,87 \$, à compter de l'exercice financier 2022.

2021-02-053 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, d'habits de combat auprès de « *L'Arsenal* », pour la somme de 24 690,08 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds d'immobilisation et imputée au poste 03.600.22.740.

2021-02-054 SUJET : MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – AJOUT ET MODIFICATION DE PANNEAUX DE STATIONNEMENT INTERDIT

Considérant la recommandation du sous-comité de circulation, lors de la réunion du 4 février 2021, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder aux modifications suivantes à la signalisation :

- Installation de panneaux d'interdiction de stationnement du côté est de la rue Bellevue entre les 5^e et 7^e Avenues;
- Installation de panneaux d'interdiction de stationnement du côté sud de la rue Place Willowtree entre les rues Shamrock et Place Willowtree qui lui sont perpendiculaires;
- Modification des panneaux d'interdiction de stationnement dans la zone de débarcadère du côté nord de la 8^e Avenue en ajoutant que cette interdiction de stationner est valide de 7h30 à 16h00 du lundi au vendredi.

2021-02-055 SUJET : NOMINATION DE MONSIEUR ALEXANDRE WOLFORD ET
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME LAURIE TALLUTO
ET DE MONSIEUR IAN MACLEOD AU SEIN DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant le Règlement numéro 782 et son amendement;

Considérant que le mandat de deux ans de madame Laurie Talluto et de monsieur Ian Macleod est terminé;

Considérant que la Ville de Pincourt doit assurer un nombre minimal de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme en vertu des dispositions du Règlement numéro 782;

Considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 782, le mandat d'un membre peut être renouvelé;

Considérant que madame Laurie Talluto et monsieur Ian Macleod ont manifesté leur désir de demeurer au sein du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le mandat de madame Laurie Talluto et de monsieur Ian Macleod à titre de membres bénévoles au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.

De nommer monsieur Alexandre Wolford, conseiller municipal, au sein du Comité consultatif d'urbanisme

2021-02-056 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JANVIER
2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

VILLE DE PINCOURT

Commission de sécurité publique

- 18 janvier 2021
- 25 janvier 2021

Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

- 18 janvier 2021
- 19 janvier 2021

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire

- 25 janvier 2021

Commission de développement durable

- 26 janvier 2021

2021-02-057	AVIS	<u>DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 911 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 7 200 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUE (CHERRYSTONE ET AUTRES)</u>
		Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le règlement numéro 911 intitulé <i>Règlement décrétant un emprunt de 7 200 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rue</i> et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
2021-02-058	AVIS	<u>DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 779-02 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 779, TEL QU'AMENDÉ</u>
		Madame la conseillère Diane Boyer dépose le règlement numéro 779-02 intitulé <i>Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 779, tel qu'amendé</i> de manière à assurer que les projets de redéveloppement soient soumis à l'obligation de verser une contribution pour fins de parc et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
2021-02-059	AVIS	<u>DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-04 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784 D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ</u>
		Monsieur le conseiller Alexandre Wolford dépose le règlement numéro 784-04 intitulé <i>Règlement modifiant le règlement numéro 784 d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé</i> et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
2021-02-060	SUJET :	<u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – 24 RUE WATSON – LOT 1 720 611</u>
		Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 720 611;
		Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 14 décembre 2020 relativement à cette dérogation mineure;

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'un avis public a été publié sur le site Web de la Ville le 22 janvier 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le lot 1 720 611, au 24, rue Watson, et permette l'utilisation de matériaux autres que de la maçonnerie sur la façade au rez-de-chaussée.

2021-02-061 SUJET : MISE À JOUR DES OFFICIERS RESPONSABLES DE
L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 803,
806, 841, 846, 868, 886, 891 ET 900

Considérant le besoin de nommer et de mettre à jour les officiers responsables de l'application de divers articles des règlements de Pincourt, à la demande de la cour municipale de Vaudreuil-Soulanges, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître que les officiers suivants sont responsables d'appliquer les divers articles des règlements 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891 et 900 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant, conformément aux autorisations précédemment émises.

- François Plaisance
- Gabriel Proulx
- Nicolas Toussaint
- Jérémie Plouffe
- Chloé Boyer
- Dominique Simoneau
- Amanda Mcinnis-Blanchette

2021-02-062 SUJET : ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 890 et
893 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE
DÉSHYDRATATION DES BOUES ET D'UN AUTOMATE DE
CONTRÔLE

Considérant l'avis de motion et le dépôt des projets de règlements 890 et 893 lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, sous les numéros de résolutions 2021-01-017 et 2021-01-018;

Considérant l'article 556 al.3 de la *Loi sur les cités et villes*, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les règlements d'emprunts suivants :

Règlement 890 - Règlement décrétant un emprunt de 1 475 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à la station d'épuration.

VILLE DE PINCOURT

Règlement 893 - Règlement décrétant un emprunt de 913 890 \$ pour l'acquisition et installation d'un automate de contrôle pour l'usine de traitement des eaux usées.

2021-02-063 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878 ET PROCÉDURE DE LA CONSULTATION ÉCRITE DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 450 000 \$ POUR LA CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DE RUE

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 878 lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, sous la résolution numéro 2021-01-016, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'emprunt suivant :

Règlement 878 - Règlement décrétant un emprunt de 450 000 \$ pour la conversion de l'éclairage de rue

Que la procédure de consultation écrite sur le Règlement numéro 878, ait lieu du 12 février au 1^{er} mars 2021, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2021-02-064 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2019-2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte du dépôt, par le greffier, du rapport sur la gestion contractuelle 2019-2020.

2021-02-065 SUJET : INSTALLATION SUPPLÉMENTAIRE DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNER EN TOUT TEMPS, DU CÔTÉ GAUCHE DE LA 5^E ET DE LA 6^E AVENUE, À L'INTERSECTION DE LA RUE BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation supplémentaire de panneaux d'interdiction de stationner en tout temps, du côté gauche de la 5^e et la 6^e avenue à l'intersection de la rue Bellevue.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à greffe@villepincourt.qc.ca

VILLE DE PINCOURT

2021-02-066 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 36, de lever la Séance ordinaire du 9 février 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le 18 février 2021**, à 11 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 18 février 2021
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 février 2021
3. Services professionnels juridiques relativement à la méthode de calcul du partage de la ristourne de la Sûreté du Québec
4. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 890 – Règlement décrétant un emprunt de 1 475 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à l'usine de traitement des eaux usées
5. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 893 – Règlement décrétant un emprunt de 913 890 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un automate de contrôle à l'usine de traitement des eaux usées
6. Période de questions

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à greffe@villepincourt.qc.ca
7. Levée de la séance extraordinaire du 18 février 2021

CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

2021-02-067 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 11 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 18 février 2021.

VILLE DE PINCOURT

2021-02-068	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2021</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 février 2021.
2021-02-069	SUJET :	<u>SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES RELATIVEMENT À LA MÉTHODE DE CALCUL DU PARTAGE DE LA RISTOURNE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC</u>
		Considérant la résolution 21-02-03-04 adoptée lors d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) tenue le 3 février 2021 ayant pour effet de modifier la méthode de calcul du partage de la ristourne de la Sûreté du Québec (SQ) avec un effet immédiat;
		Considérant que cette résolution s'applique à partir des remboursements qui seront reçus par la MRC autour du mois de mars 2021;
		Considérant que cette méthode aura pour effet d'imposer un remboursement des sommes déjà budgétées par certaines villes en novembre 2019 pour l'exercice financier 2020 et en novembre 2020 pour l'exercice financier en cours;
		Considérant que cette façon de faire constitue une injustice et qu'elle cause un préjudice grave et qu'il est inéquitable de modifier la méthode de calcul du partage de la ristourne de la SQ alors que la Ville et les autres municipalités membres de la MRC ont préparé leur budget 2020 et 2021 en tenant compte de la ristourne anticipée calculée à partir d'une méthode qui est en place depuis au moins 2006, il est
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		De joindre la Ville de Vaudreuil-Dorion dans son recours à l'encontre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, d'une procédure judiciaire en vue de faire annuler la résolution 21-02-03-04 adoptée par son conseil.
		De confirmer le mandat donné par la Ville de Vaudreuil-Dorion à la firme Bélanger Sauvé.
		Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'aux 22 maires et mairesses des autres villes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
2021-02-070	AVIS	<u>DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 890 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 475 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION DES BOUES À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES</u>

VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le règlement numéro 890 intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 1 475 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à l'usine de traitement des eaux usées* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2021-02-071 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 893 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 913 890 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN AUTOMATE DE CONTRÔLE À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le règlement numéro 893 intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 913 890 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un automate de contrôle pour l'usine de traitement des eaux usées* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à greffe@villepincourt.qc.ca

2021-02-072 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 11 h 36, de lever la séance extraordinaire du 18 février 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le 22 février 2021**, à 9 h 20, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 février 2021
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 février 2021
3. Engagement de la Ville de Pincourt – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
4. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 890 pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à l'usine de traitement des eaux usées
5. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 893 pour l'acquisition d'un automate de contrôle à l'usine de traitement des eaux usées
6. Période de questions

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca
7. Levée de la séance extraordinaire du 22 février 2021

CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

2021-02-073 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 20, d'ouvrir la séance extraordinaire du 22 février 2021.

VILLE DE PINCOURT

2021-02-074	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021</u>
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 février 2021.
2021-02-075	SUJET :	<u>ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023</u>
		Attendu que la Ville de Pincourt a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
		Attendu que la Ville de Pincourt doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il est
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		Que la Ville de Pincourt s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
		Qu'elle s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
		Qu'elle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
		Qu'elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
		Qu'elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
		Qu'elle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.
2021-02-076	SUJET :	<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 890 POUR L'ACQUISTION ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION DES BOUES À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES</u>

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 890 lors de la séance extraordinaire du 18 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-070;

Considérant l'article 556 al.3 de la *Loi sur les cités et villes*, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'emprunt suivant :

Règlement 890 - Règlement décrétant un emprunt de 1 475 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à l'usine de traitement des eaux usées

2021-02-077 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 893 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN AUTOMATE DE CONTRÔLE POUR L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 893 lors de la séance extraordinaire du 18 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-071;

Considérant l'article 556 al.3 de la *Loi sur les cités et villes*, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'emprunt suivant :

Règlement 893 - Règlement décrétant un emprunt de 913 890 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un automate de contrôle à l'usine de traitement des eaux usées.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à greffe@villepincourt.qc.ca

2021-02-078 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 25, de lever la séance extraordinaire du 22 février 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 9 mars 2021**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-03-079	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance. PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
2021-03-080	SUJET :	<u>DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 18 ET 22 FÉVRIER 2021 – APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2021 et des séances extraordinaires du 18 et 22 février 2021, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> . D'approuver lesdits procès-verbaux des séances du mois de février 2021.
2021-03-081	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u> Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-03)

VILLE DE PINCOURT

2021-03-082	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020 ET LE MOIS DE FÉVRIER 2021</u>
		Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2020 et le mois de février 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
2021-03-083	SUJET :	<u>DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME JULIE BÉLANGER – POMPIÈRE DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE</u>
		Considérant que madame Julie Bélanger, employée permanente depuis plus de cinq (5) ans, a déposé, le 15 février 2021, au bureau du Service des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 13 mai 2021 au 12 mai 2022 inclusivement ;
		Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 12 de la convention collective de travail en vigueur, il est
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'accorder à madame Julie Bélanger – Pompière du Service d'urgence et de protection incendie, un congé sans solde du 13 mai 2021 au 12 mai 2022 inclusivement selon sa demande déposée.
2021-03-084	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES</u>
		Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
2021-03-085	SUJET :	<u>OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 906</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

VILLE DE PINCOURT

R906 Règlement numéro 906 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$, dans le cadre du projet d'acquisition de lot dans le secteur du boisé Rousseau. 4 300 000 \$

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2021-03-086 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 878

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R878 Règlement numéro 878 décrétant un emprunt de 450 000 \$ pour la conversion de l'éclairage de rue. 450 000 \$

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2021-03-087 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 890

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R890 Règlement numéro 890 décrétant un emprunt de 1 475 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un système de déshydratation des boues à l'usine de traitement des eaux usées. 1 475 000 \$

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2021-03-088 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 893

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R893 Règlement numéro 893 décrétant un emprunt de 913 890 \$ pour l'acquisition et l'installation d'un automate de contrôle à l'usine de traitement des eaux usées. 913 890 \$

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

VILLE DE PINCOURT

2021-03-089	SUJET :	<u>AFFECTATION D'UNE SOMME DE 240 140,93 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2020</u>
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser l'affectation d'une somme de 240 140,93 \$ du surplus accumulé non réservé pour l'engagement 2020, le tout selon la liste déposée.
2021-03-090	SUJET :	<u>PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MARS 2021</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers i. « Laboratoire GS inc. » : la somme de 874,96 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 21 décembre 2020. ii. « Laboratoire GS inc. » : la somme de 413,91 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 8 pour les travaux exécutés jusqu'au 4 février 2021. iii. « MDA Architectes Inc. » : la somme de 23 190,14 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 10 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 janvier 2021. Que ces dépenses financées par le Règlement numéro 856 soient imputées au poste 22.300.20.035. iv. « Construction Jacques Théorêt inc. » : la somme de 860 992,96 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 février 2021. Que ces dépenses financées par le Règlement numéro 901 soient imputées au poste 22.300.20.034. B) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 3 i. « Excavation Gricon inc. » : la somme de 340 793,60 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9 et la libération finale de la retenue pour les travaux exécutés jusqu'au 18 février 2021. Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste 22.300.10.867. C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 4 i. « Gérald Théorêt Inc. » : la somme de 161 093,83 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 et la libération finale de la retenue pour les travaux exécutés jusqu'au 11 février 2021. Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste 22.300.10.867.

VILLE DE PINCOURT

D) Paiement à effectuer pour le projet de soutien technique pour travaux d'automatisation

- i. « **WSP Canada inc.** » : la somme de 1 984,47 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 janvier 2021.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.400.40.087.

E) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 11 123,83 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 20 février 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** », soit imputée au poste 22.400.40.086.

F) Paiement à effectuer pour le projet de relevés de radiers des regards pluviaux et sanitaires de diverses rues

- i. « **Les Services EXP inc.** » : la somme de 39 160,49 \$, toutes taxes incluses, représentant le montant total du projet, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste 22.300.10.048.

2021-03-091 SUJET : ENTÉRINER LA DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION POUR LA RÉPARATION D'UN SOUFFLEUR

Considérant que cette réparation était urgente et nécessaire ;

Considérant l'autorisation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la réparation d'un souffleur auprès de la firme « Industries Toromont Ltée », suivant recherche de prix, pour la somme de 25 721,22 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.315.00.540.

2021-03-092 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DE L'HERBE À POUX ET DE L'HERBE À LA PUCE

Considérant que la plupart des procédés de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce contiennent des produits chimiques ;

Considérant que le présent fournisseur utilise un mode d'intervention respectueux de l'environnement, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le contrôle biologique de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce, auprès de « *Groupe Arbo-Ressources Inc.* », suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 29 794,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste 02.320.00.497.

2021-03-093 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2021-02-047 – DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN TRACTEUR USAGÉ DE TYPE TORO

Considérant la résolution 2021-02-047 – Achat d'un tracteur usagé à la firme « *Les produits Turf Care Canada Ltée* », il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2021-02-047 – *Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat d'un tracteur usagé de type Toro* pour changer le début du remboursement à compter de l'exercice financier 2022, et non 2021.

2021-03-094 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - PROJET SPÉCIAL – ACHAT DE 2 AUTORÉCUREUSES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, suivant recherche de prix, de deux autorécurveuses auprès de « *Location Serca inc.* » pour une somme de 14 256,90 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.40.049.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en trois (3) paiements annuels égaux de 4 752,30 \$ à compter de l'exercice financier 2022.

2021-03-095 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - PROJET SPÉCIAL – ACHAT D'UNE CHUTE À LIVRES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service des loisirs et services communautaires, Monsieur Simon Grenier, suivant recherche de prix, d'une chute de livres pour la bibliothèque auprès de « *Biblio RPL Ltée* » pour une somme de 6 565,07 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.770.00.551.

VILLE DE PINCOURT

2021-03-096 SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que, dans son appel d'offres 2017-004, la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux années additionnelles, une (1) année à la fois, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger ledit contrat pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la ville de Pincourt pour l'année 2021 selon les modalités prévues à l'article 6.1.5 du cahier des instructions aux soumissionnaires et clauses générales de l'appel d'offres 2017-004 pour la somme de 61 129,44 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste 02.211.00.492.

2021-03-097 SUJET : DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ENTÉRINER L'ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES ET DE BOUTEILLES D'AIR RESPIRABLE ET AUTORISER L'ACHAT D'ACCESSOIRES

Considérant la recommandation de la Commission de sécurité publique du 25 janvier 2021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, Monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, d'appareils respiratoires, auprès de « *Dalmatian Fire Equipment* », pour la somme de 10 089,97 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, Monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, d'accessoires pour ces appareils respiratoires, auprès de « *Dalmatian Fire Equipment* », pour la somme maximale de 1 407,53 \$, toutes taxes incluses.

Que ces emprunts au fonds de roulement soient remboursés en trois (3) paiements annuels égaux de 3 832,50 \$, à compter de l'exercice financier 2022.

Que ces dépenses financées par le fonds de roulement soient imputées au poste 22.220.40.097.

D'entériner l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, Monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, de bouteilles d'air respirable, auprès de « *Dalmatian Fire Equipment* », pour la somme de 7 699,13 \$, toutes taxes incluses.

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, Monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, d'accessoires pour ces bouteilles d'air respirable, auprès de « *Dalmatian Fire Equipment* », pour la somme maximale de 1 498,87 \$, toutes taxes incluses.

Que ces emprunts au fonds de roulement soient remboursés en trois (3) paiements annuels égaux de 3 066 \$, à compter de l'exercice financier 2022.

Que ces dépenses financées par le fonds de roulement soient imputées au poste 22.220.40.095.

2021-03-098 SUJET : ADOPTION DE LA MISE À JOUR DES TAUX DE L'ANNEXE « A » DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE EN CAS D'INCENDIES OU DE SITUATIONS D'URGENCE POUR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

Considérant l'entrée en vigueur du premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRC) le 1^{er} juin 2010 ;

Considérant que les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC exigent une entente en renfort pour tout risque dégénérant au-delà des capacités des municipalités locales ;

Considérant que cette entente a pour but d'assurer les besoins en renfort, et que cette entente est en place depuis 2010 dans la MRC ;

Considérant que l'annexe « A » fait partie intégrante de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant que l'annexe « A » était due pour un rattrapage des taux d'entraide pour compenser l'écart entre les taux payés aux pompiers par les municipalités/villes versus les taux facturés aux municipalités/villes qui ont demandé de l'entraide ;

Considérant que l'annexe « A » avec la mise à jour des taux pour l'année 2021 a été présentée aux directeurs des services d'incendie des municipalités et des villes de la MRC et que ceux-ci l'ont déjà approuvé à l'unanimité ;

Considérant que l'annexe « A » prévoit que ces taux seront majorés par la moyenne arithmétique des douze (12) indices mensuels de l'indice IPC Montréal tel que publiés par Statistique Canada et ajustés dans les trente (30) jours de la dernière publication de l'indice de l'année précédente à partir de l'année 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner et d'approuver la mise à jour des taux pour l'année 2021 de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

VILLE DE PINCOURT

Il est de plus, résolu de transmettre une copie de la présente résolution aux directeurs généraux des vingt-deux (22) autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-03-099 SUJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010 et que le rapport annuel 2020 a été préparé par le Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt ;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2020 et ont pris connaissance de son contenu, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission du rapport annuel 2020 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

2021-03-100 SUJET : APPROBATION DES PROJETS I21437, I21440 ET I21456 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets I21437, I21440 et I21456 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2021-03-101 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission administratif et financier

- 1 février 2021

VILLE DE PINCOURT

Commission de développement social, des Services communautaires, loisirs et culture

- 15 février 2021

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 22 février 2021

2021-03-102	SUJET :	<u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA LARGEUR MINIMALE D'UN LOT – 28 RUE WATSON - LOT 1 720 632</u>
		Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 720 632 ;
		Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 14 décembre 2020 relativement à cette dérogation mineure ;
		Considérant l'opposition citoyenne formulée à l'encontre de la présente demande de dérogation mineure ;
		Considérant qu'un avis public a été publié sur le site Web de la Ville le 22 février 2021, il est
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le lot 1 720 632, au 28, rue Watson, et permette la réduction de la largeur minimale dudit lot à 15,05 mètres.
2021-03-103	SUJET :	<u>DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 906</u>
		Conformément à l'article 92.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, dépose un procès-verbal de correction du Règlement numéro 906 puisqu'une simple erreur de numérotation apparaissait de façon évidente à la lecture de ce dernier.
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
2021-03-104	AVIS	<u>DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-22 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ</u>
		Monsieur le conseiller Alexandre Wolford dépose le premier projet de règlement numéro 780-22 intitulé <i>Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé</i> et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
2021-03-105	AVIS	<u>DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 846-05 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 846, TEL QU'AMENDÉ</u>

VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 846-05 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 846 relatif au stationnement, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2021-03-106 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 779-02 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 779, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 779-02 lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-058, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Premier Projet de *Règlement numéro 779-02 – modifiant le règlement de lotissement numéro 779, tel qu'amendé* de manière à assurer que les projets de redéveloppement soient soumis à l'obligation de verser une contribution pour fins de parc.

De faire parvenir une copie du premier projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-03-107 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-04 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784 D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 784-04 lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-059, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Premier Projet de *Règlement numéro 784-04 – modifiant le règlement numéro 784 d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé*.

De faire parvenir une copie du premier projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-03-108 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 911 – DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 7 200 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUE (CHERRYSTONE ET AUTRES)

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 911 lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-057, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 911 – décrétant un emprunt de 7 200 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rue*.

VILLE DE PINCOURT

2021-03-109	SUJET :	<u>AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE DU LOT 6 394 434</u> Considérant la proposition d'achat du lot 6 394 434 ; Considérant l'engagement de monsieur Jean-Pierre Daoust d'assumer entièrement les frais de notaire et d'arpentage en plus d'assumer les coûts d'achat, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que le directeur général et greffier, M ^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de vente pour la cession du lot 6 394 434 à Monsieur Jean-Pierre Daoust.
2021-03-110	SUJET :	<u>AUTORISATION DE PROCÉDURE JUDICIAIRE</u> Considérant la mise en demeure envoyée le 9 février 2021 au propriétaire du 528, 3 ^e Boulevard ; Considérant le défaut de s'y conformer dans les sept (7) jours de sa réception, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser M ^e Patrice Gladu, exerçant à titre d'avocat au sein du cabinet Dunton Rainville et mandaté par la Ville de Pincourt, à intenter toute procédure judiciaire utile aux fins de faire respecter la réglementation municipale et ainsi faire cesser les usages non conformes répertoriés à l'adresse ci-haut mentionnée.
2021-03-111	SUJET :	<u>ACQUISITION DE TERRAINS</u> Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ; Considérant les différentes expertises biologiques obtenues, notamment celle de WSP, pour et au nom de la Ville de Pincourt ; Considérant les procédures juridiques intentées par 9358-1973 Québec Inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 760-17-005326-197 ; Considérant le statut de promoteur de 9358-1973 Québec Inc. et de Développement Banlieue-Ouest Inc. ; Considérant les négociations intervenues entre les parties afin de convenir d'un prix d'acquisition de gré à gré des lots appartenant à 9358-1973 Québec Inc. et Développement Banlieue-Ouest Inc. et constituant la majorité dudit boisé ; Considérant les négociations intervenues entre les parties, et les ententes de principe en découlant, concernant le montant en capital ainsi que les intérêts et dommages causés aux promoteurs vu leur statut particulier ;

**AMENDÉE
PAR LA
RÉSOLUTION
2021-04-150**

VILLE DE PINCOURT

Considérant le taux au pied carré de 11,29 \$ déterminé par les experts respectifs des parties ;

Considérant le *Règlement d'emprunt numéro 906* ;

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, Monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, Me Etienne Bergevin Byette, à signer un acte d'achat concernant les lots 1 721 566, 1 721 568, 1 721 569, 1 721 570, 1 721 571, 1 721 572, 1 721 573, 1 721 576, 1 721 577, 1 721 578, 1 721 583, 1 721 584, 1 721 586, 1 721 587, 1 721 588, 1 721 589, 1 721 590, 1 721 591, 1 721 630, 1 721 631, 1 721 632, 1 721 634, 1 721 635, 1 721 679, 1 721 682, 1 721 686, 1 721 688, 6 115 225, 6 115 226, 6 115 227 et 6 115 228 du cadastre du Québec appartenant à 9358-1973 Québec inc. pour un montant n'excédant pas, en capital, intérêts et dommages, la somme de 2 332 268,88 \$;

D'autoriser le maire, Monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, Me Etienne Bergevin Byette, à signer un acte d'achat concernant les lots 1 721 636, 1 721 637, 1 721 574, 1 721 575, 1 721 580, 1 721 628, 1 721 689, 6 250 024 et 6 250 025 et du cadastre du Québec, appartenant à Développements Banlieue-Ouest inc. pour un montant n'excédant pas en capital, intérêts et dommages, la somme de 675 934,84 \$;

De mandater Me Tiziana Cirigliano, notaire, pour la préparation des actes de vente ;

D'utiliser les sommes d'argent à même le *Règlement d'emprunt numéro 906*.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 32.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca.

2021-03-112 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 32, de lever la Séance ordinaire du 9 mars 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le 19 mars 2021**, à 8 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

Absence motivée : Madame la conseillère Denise Bergeron

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 mars 2021
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mars 2021
3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 911 – Règlement décrétant un emprunt de 7 200 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rue (Cherrystone et autres)
4. Période de questions

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca
5. Levée de la séance extraordinaire du 19 mars 2021

CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

2021-03-113 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 8 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 19 mars 2021.

VILLE DE PINCOURT

- 2021-03-114 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2021
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mars 2021.
- 2021-03-115 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT NUMÉRO 911 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 7 200 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUE (CHERRYSTONE ET AUTRES)
- Monsieur le conseiller Sam Ierfino dépose le règlement numéro 911 intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 7 200 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rue* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca
- 2021-03-116 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2021
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 8 h 34, de lever la séance extraordinaire du 19 mars 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le 23 mars 2021**, à 8 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 23 mars 2021
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mars 2021
3. Adoption du projet de Règlement 911 – Règlement décrétant un emprunt de 7 200 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rue (Cherrystone et autres)
4. Dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » - Octroi d'un mandat pour la préparation de plans et devis ainsi que de surveillance de chantier pour des travaux de réfection partielle du boul. Cardinal-Léger
5. Période de questions

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca
6. Levée de la séance extraordinaire du 23 mars 2021

CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

2021-03-117 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 8 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 23 mars 2021.

VILLE DE PINCOURT

- 2021-03-118 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2021
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mars 2021.
- 2021-03-119 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 911 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 7 200 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUE (CHERRYSTONE ET AUTRES)
- Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 911 lors de la séance extraordinaire du 19 mars 2021, sous le numéro de résolution 2021-03-115, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le *Règlement numéro 911 – décrétant un emprunt de 7 200 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rue.*
- 2021-03-120 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » - OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE DE SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION PARTIELLE DU BOUL. CARDINAL-LÉGER
- Considérant qu'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) du *Ministère des Transports* (MTQ) est présentement disponible pour les travaux de réfection partielle du boul. Cardinal-Léger;
- Considérant que toute demande de subvention à ce titre requiert les plans et devis du projet envisagé, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'octroi par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour l'élaboration des plans et devis ainsi que de surveillance de chantier dans le cadre des travaux de réfection partielle du boul. Cardinal-Léger auprès de « *Shellex Groupe Conseil inc.* », suivant recherche de prix, pour la somme de 33 745,16 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Infrastructures* » soit imputée au poste 02.401.00.411.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

VILLE DE PINCOURT

2021-03-121 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 8 h 34, de lever la séance extraordinaire du 23 mars 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

PROJET

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 13 avril 2021**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-04-122	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
		PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC
		Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
		Monsieur le maire fait une mise au point relativement au point 2.14 et le dossier de la gare.
2021-04-123	SUJET :	<u>DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 ET 23 MARS 2021 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2021, et ceux des séances extraordinaires du 19 et 23 mars 2021, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> .
		D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2021 et des séances extraordinaires du 19 et 23 mars 2021.
2021-04-124	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u>
		Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 — Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-04)

2021-04-125 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
MARS 2021

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 — Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mars 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2021-04-126 SUJET : EMBAUCHE DE MADAME JUDITH PRÉFONTAINE ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances du 29 mars 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'embauche de madame Judith Préfontaine à titre de contremaître de l'usine et traitement des eaux usées du Service des travaux publics et infrastructures.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec madame Préfontaine.

2021-04-127 SUJET : NOMINATION DE MONSIEUR FRANÇOIS PLAISANCE ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances du 29 mars 2021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Plaisance à titre de chef de division du Service de la sécurité publique.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec monsieur Plaisance.

2021-04-128 SUJET : NOMINATION DE MONSIEUR LUC JOLLET ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant que le contrat de travail entrera en vigueur au mois de septembre 2021 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances du 29 mars 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Luc Jollet à titre de technicien informatique.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec monsieur Jollet.

2021-04-129 SUJET : NOMINATION DE MONSIEUR MIGUEL FAILLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant que le contrat de travail entrera en vigueur au mois de mai 2021 ;

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances du 29 mars 2021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Faille à titre de directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec monsieur Faille.

2021-04-130 SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA DISPONIBILITÉ ET LES PRIMES

Considérant que la Ville souhaite l'indexation de ses primes de garde conformément à la résolution 2015-04-117 ;

Considérant la recommandation du directeur général et de la directrice des ressources humaines faite lors de la Commission d'administration et de finances du 29 mars 2020 ;

Considérant l'acceptation de cette dernière lors de ladite Commission, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique sur la disponibilité et les primes et que cette politique entre en vigueur au mois de mai 2021.

2021-04-131 SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE ET AÎNÉS (PRIMADA)

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier et/ou le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour des terrains de pickleball.

Que la Ville de Pincourt s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée et assumera tous les coûts non admissibles au programme associés au projet, y compris tout dépassement des coûts.

2021-04-132 SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier et/ou le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à présenter une demande de subvention au programme *Initiative canadienne pour des collectivités en santé* pour aménager un des espaces publics de Pincourt.

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer à même le budget annuel, la portion non subventionnée des coûts associés à ce projet.

2021-04-133 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE — MADAME GAËLLE CALVEZ — SECRÉTAIRE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

Considérant que madame Gaëlle Calvez, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, au bureau du Service des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 5 au 30 juillet 2021 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Gaëlle Calvez, secrétaire du Service des travaux publics et infrastructures, un congé sans solde du 5 au 30 juillet 2021 inclusivement selon sa demande déposée.

2021-04-134 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE — MADAME MIREILLE PÉLADEAU — TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PINCOURT

Considérant que madame Mireille Péladeau, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, au bureau du Service des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 6 juillet au 27 août 2021 inclusivement ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Mireille Péladeau, technicienne en documentation, un congé sans solde du 6 juillet au 27 août 2021 inclusivement selon sa demande déposée.

2021-04-135 SUJET : RADIATION DES INTÉRÊTS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2020 —
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BEL-ÂGE DE PINCOURT

Considérant que la Ville a déjà assumé les intérêts pour la Coopérative de solidarité du Bel-âge de Pincourt (ci-après Coopérative) pour une partie de l'année 2020.

Considérant la demande de la Coopérative, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De radier les intérêts d'octobre à décembre 2020 inclusivement.

Que cette radiation d'intérêt soit la dernière pour la Coopérative.

2021-04-136 SUJET : ASSURANCE DE CYBER-RISQUES POUR LE REGROUPEMENT DE
MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES — UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Pincourt a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement);

Considérant que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021 ;

Considérant que les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse ;

Considérant qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement ;

Considérant que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

Que la municipalité de Pincourt, à titre de membre du Regroupement, procédera à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « *Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant.

Que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.

2021-04-137 SUJET : APPUI À LA DÉMARCHE D'EXO – REFONTE DU RÉSEAU EXO

Considérant la présentation par EXO et ses partenaires liés au transport collectif, qui a eu lieu le vendredi 9 avril ;

Considérant l'importance du dossier et les impacts sur le transport actif, le transport par train, la venue prochaine du REM et les besoins de la population pour un service de transport adéquat ;

Considérant l'étalement urbain et la croissance de la population dans l'ensemble des villes en périphérie de Montréal, incluant l'île Perrot ;

Considérant que la table d'échange sur la mobilité dans le corridor de l'autoroute 20 entre L'Île-Perrot et Vaudreuil-Dorion réunissant les acteurs directement concernés ainsi que le MTQ, a comme objectif, notamment, d'offrir un portrait des besoins en mobilité et de définir une vision commune pour la mobilité dans ce corridor ;

Considérant que la population de l'île Perrot est de près de 40 000 personnes, soit le tiers de la population de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant qu'EXO ne prévoit pas de changement de tarification pour ses services sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges et que la planification de la refonte se fera en collaboration avec les partenaires régionaux et la population ;

Considérant que les municipalités de l'île Perrot, soit les villes de L'Île-Perrot, Terrasse-Vaudreuil, Pincourt et Notre-Dame-de-l'île-Perrot, souhaitent communiquer les enjeux concernant leur population ainsi que leurs attentes communes face à cette réforme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à EXO, au nom de la Ville de Pincourt, de prendre en considération les enjeux soulevés dans leur réflexion et de les inclure dans le plan d'action qui découlera ;

D'appuyer la démarche d'EXO pour la planification de la refonte globale de son service ;

D'assurer sa collaboration active quant au développement du projet, dans l'intérêt de la population et de ses entreprises et organismes ;

VILLE DE PINCOURT

De soutenir que le transport collectif sur l'île Perrot doit être une priorité et que les services doivent être offerts dans les meilleurs délais, aux heures de pointe et à l'extérieur des heures de pointe ainsi que les weekends ;

De réitérer que le projet d'autoroute 20 demeure crucial et urgent afin que la vision du transport collectif soit maximale ;

De réitérer que l'île Perrot souhaite que la vision des services de transport collectif inclue les services de bus, de bus sur demande, le train s'il y a lieu ainsi que le REM actuellement en construction ;

De convenir qu'il est souhaitable d'éviter autant que possible la construction d'îlots de chaleur pour la création d'espaces de stationnement et privilégie un service de transport collectif performant et adéquat pour répondre aux besoins de la population et réduire l'impact environnemental ainsi que la pression journalière du trafic sur l'île Perrot ;

D'inviter la population, les entreprises et organismes à se prononcer lors de la consultation publique qui sera prochainement organisée par EXO en 2021, sur l'île Perrot.

2021-04-138 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 — Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-04-139 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS — INFRASTRUCTURES – AVRIL 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers

- i. « **MDA Architectes Inc.** » : la somme de 15 359,29 \$, toutes taxes incluses, représentant les décomptes progressifs no 11 et 12 pour les travaux exécutés jusqu'au 25 mars 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste 22.300.20.035.

- ii. « **Construction Jacques Théorêt inc.** » : la somme de 531 797,31 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 10 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 mars 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste 22.300.20.034.

VILLE DE PINCOURT

B) Paiement à effectuer pour le projet des plans de gestion des débordements

- i. « JFSA » : la somme de 17 274,28 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 28 février 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projet de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.300.10.048.

C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection de la rue Cherrystone

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 2 196,02 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 20 mars 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste 22.300.10.072.

D) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 6 984,73 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 20 mars 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** », soit imputée au poste 22.400.40.086.

2021-04-140	SUJET :	DÉPENSE À MÊME LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » — ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE DESIGN URBAIN DE LA RUE SHAMROCK
-------------	---------	---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense en honoraires professionnels auprès de la firme « BC2 Groupe Conseil inc », dans le cadre du projet de design urbain de la rue Shamrock, pour la somme de 4 701,04 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense payée à même le surplus réservé soit imputée au poste 22-300-10-072.

2021-04-141	SUJET :	APPROBATION DU PLAN CONCEPT — RÉFECTION DE LA RUE SHAMROCK
-------------	---------	--

Considérant les rencontres de consultations citoyennes tenues en 2020 et 2021 ;

Considérant la présentation des plans et concept au conseil municipal, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

De retenir le plan concept D tel que précédemment présenté.

De mandater la direction générale pour produire un document explicatif pour les citoyennes et citoyens du secteur.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, Madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres, si besoin, pour des services d'ingénierie pour la réfection de la rue Shamrock.

2021-04-142 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ
« INFRASTRUCTURES » — OCTROI D'UN MANDAT POUR LES
SERVICES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LA RÉFECTION DES
TOITURES DE L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, Madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour les services professionnels de préparation des plans et devis techniques, d'estimation, de support ainsi que de surveillance de chantier pour les travaux de réfection des toitures de l'Omni-Centre, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à « *Cormier Lefebvre Architectes Inc.* » pour la somme de 21 184,14 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » soit imputée au poste comptable 02-401-00-418.

2021-04-143 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE
ROULEMENT — ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ½ TONNE DE
MARQUE GMC

Considérant l'approbation de la Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire du 25 janvier 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, suivant recherche de prix, d'une camionnette de marque GMC, pour le Service des travaux publics et des infrastructures, auprès de « *Cadillac Chevrolet Buick GMC de l'Île-Perrot* » pour la somme de 61 849,73 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22-300-40-048.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 12 369,95 \$ à compter de l'exercice financier 2021.

2021-04-144 SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE
SUBVENTION AU PROGRAMME ACCROÎTRE LES FORÊTS
CANADIENNES (AFC) DU MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES DU CANADA

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge et/ou le directeur général Me Etienne Bergevin Byette, à présenter une demande de subvention au programme *Accroître les forêts canadiennes* du Ministère des ressources naturelles du Canada pour la plantation d'arbres.

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer à même le budget annuel, la portion non subventionnée des coûts associés à ce projet.

2021-04-145 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE DEUX CHARGEUSES-RÉTROCAVEUSES — APPEL D'OFFRES 2021-004

AMENDÉE PAR
LA RÉOLUTION
2021-05-167

Considérant l'appel d'offres 2021-001 lancé du 25 février au 22 mars 2021 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Longus Équipement Inc.* » est conforme aux exigences ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Longus Équipement Inc.	Oui	526 697,18 \$
Toromont CAT Québec	Oui	586 363,80 \$

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, Madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour la location par crédit-bail de deux chargeuses-rétrocaveuses pour une durée de 60 mois, incluant une option de rachat au terme de celle-ci, à « *Longus Équipement Inc.* » pour la somme de 526 697,18 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02-315-00-513.

2021-04-146 SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-2022 »

Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le dépôt de la demande dans le cadre du programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021* » du Ministère de la Culture et des Communications.

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

VILLE DE PINCOURT

2021-04-147	SUJET :	MANDAT POUR LE PROJET DE LIGNE VERTE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL PAR LE BIAIS D'UN TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT – SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC.
AMENDÉE PAR LA RÉSOLUTION # 2021-05-174		Considérant l'offre de services de la firme « SAE — <i>Solutions alternatives environnement inc.</i> » pour l'année 2021 pour un service d'accompagnement professionnel par le biais d'un technicien en environnement ; Considérant l'acceptation de ce mandat lors de la Commission d'administration et de finances du 29 mars 2021, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer le mandat pour le projet de Ligne Verte — Service d'accompagnement professionnel auprès de la firme « SAE — <i>Solutions alternatives environnement inc.</i> », pour la somme de 24 736,87 \$, taxes incluses et que le tout soit imputé au poste budgétaire 02.135.00.410.
2021-04-148	SUJET :	TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL — MARS 2021
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit : <u>Commission de sécurité publique</u> • 8 mars 2021 <u>Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture</u> • 15 mars 2021 <u>Commission d'administration et de finances</u> • 29 mars 2021
2021-04-149	SUJET :	CRÉATION DE LA COMMISSION D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE ET NOMINATION DU PRÉSIDENT DE CELLE-CI
		Considérant que la Ville est en voie de procéder à une réorganisation administrative ; Considérant que le service d'Urgence et de protection incendie sera maintenant distinct de celui de la Sécurité publique ; Considérant l'acceptation de cette nouvelle Commission lors de la Commission d'administration et de finances du 29 mars 2021, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

De créer la Commission d'Urgence et de protection d'incendie, formée du maire et des conseillers municipaux. Le directeur général ainsi que les directeurs de service concernés assisteront aux réunions et pourront s'adjoindre les ressources appropriées.

De nommer Monsieur le conseiller René Lecavalier à titre de président de cette même Commission.

2021-04-150 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-111 —
ACQUISITION DE TERRAINS

Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé de la Place Brunet ;

Considérant l'adoption à cette fin de la résolution 2021-03-111 concernant les immeubles propriétés de 9358-1973 Québec Inc. et Développements Banlieue-Ouest Inc. ;

Considérant que les montants en capital, intérêt et dommages mentionnés à la résolution 2021-03-111 doivent faire l'objet d'un ajustement afin de refléter les superficies des terrains à acquérir en fonction des données municipales apparaissant à l'annexe du *Règlement d'emprunt numéro 906*, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender uniquement la résolution 2021-03-111 pour que le montant en capital, intérêts et dommages relatif à l'acquisition des immeubles appartenant à 9358-1973 Québec inc. soit remplacé par celui de 2 423 220,73\$, et pour les immeubles de Développements Banlieue-Ouest Inc., que le montant soit remplacé par celui de 699 999,70\$.

2021-04-151 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 910
— RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES AIRES DE
STATIONNEMENT PRIVÉES PAR DES ENTREPRENEURS

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de règlement numéro 910 intitulé *Règlement relatif au déneigement des allées et aires de stationnement privées par des entrepreneurs* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2021-04-152 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-5 - MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 846 RELATIF AU STATIONNEMENT, TEL
QU'AMENDÉ

Considérant la récente révision du RMH 330 ;

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 846-5 lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, sous le numéro de résolution 2021-03-105, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 846-5 – modifiant le règlement numéro 846 relatif au stationnement, tel qu'amendé*.

VILLE DE PINCOURT

De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-04-153 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-22 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement 780-22 lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, sous le numéro de résolution 2021-03-104, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Premier Projet de *Règlement numéro 780-22 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé.*

De faire parvenir une copie du premier projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-04-154 SUJET : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 784-04 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784 D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 784-04 lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-059 ;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement 784-04 lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, sous le numéro de résolution 2021-03-107 ;

Considérant la tenue de la première consultation écrite du 12 au 29 mars 2021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Second Projet de *Règlement numéro 784-04 – modifiant le règlement numéro 784 d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé* de manière à ce que le texte de l'article 41 (4°) fasse également référence au règlement de lotissement.

De faire parvenir une copie du deuxième projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-04-155 SUJET : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 779-02 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 779, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 779-02 lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, sous le numéro de résolution 2021-02-058 ;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement 779-02 lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, sous le numéro de résolution 2021-03-106 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la tenue de la consultation écrite du 12 au 29 mars 2021,
il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Second Projet de *Règlement numéro 779-02 – modifiant le règlement de lotissement numéro 779, tel qu'amendé* de manière à assurer que les projets de redéveloppement soient soumis à l'obligation de verser une contribution pour fins de parc.

De faire parvenir une copie du deuxième projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19h42 et s'est terminée à 19 h 43.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-04-156 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 44, de lever la Séance ordinaire du 13 avril 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le jeudi 29 avril 2021**, à 9 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford et René Lecavalier.

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-04-157	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2021</u> PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 9 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 29 d'avril 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance. PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
2021-04-158	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2021</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 avril 2021.
2021-04-159	SUJET :	<u>AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)</u> Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL); Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ); Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière; Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère; Considérant que la Ville de Pincourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise le directeur général et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à présenter une demande d'aide financière au MTQ en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération*.

Que la Ville de Pincourt désigne le directeur général et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Pincourt à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, à payer sa part des coûts du projet.

Que la Ville de Pincourt reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-04-160 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 34, de lever la séance extraordinaire du 29 avril 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 11 mai 2021**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-05-161	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance. PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC La période de parole au public, tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19, débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 06. Madame Sophie Guay et Monsieur Robert Kiricsi présentent une lettre et prennent la parole.
2021-05-162	SUJET :	<u>DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2021 - APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2021, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> . D'approuver lesdits procès-verbaux des séances du 13 avril 2021 et du 29 avril 2021.
2021-05-163	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u> Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-05)

2021-05-164 SUJET : PROJET PILOTE : SÉCURITÉ AUX POURTOURS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE

Considérant la présentation lors de la Commission de sécurité publique du 10 mai 2021 ;

Considérant la recommandation de mettre en place un projet pilote afin d'augmenter la sécurité aux pourtours de l'école Notre-Dame-de-Lorette ;

Considérant la volonté du conseil de voir un projet pilote déployé à cet endroit, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les différents services de la Ville à mettre en place un projet pilote conformément à la présentation effectuée lors de la Commission de sécurité publique du 10 mai 2021.

2021-05-165 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-05-166 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MAI 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers

- i. « **Construction Jacques Théorêt inc.** » : la somme de 1 009 708,48 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 11 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 avril 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste 22.300.20.034.

B) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 5 691,26 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 17 avril 2021.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste 22.400.40.086.

C) Paiement à effectuer pour le projet de soutien technique pour travaux d'automatisation

- i. « **WSP Canada inc.** » : la somme de 2 959,46 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 mars 2021.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.400.40.087.

2021-05-167 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2021-04-145 – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE DEUX CHARGEUSES-RÉTROCAVEUSES – APPEL D'OFFRES 2021-004

Considérant la résolution 2021-04-145 – Octroi d'un contrat pour la location de deux chargeuses-rétrocaveuses – Appel d'offres 2021-004, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2021-04-145 – Octroi d'un contrat pour la location de deux chargeuses-rétrocaveuses – Appel d'offres 2021-004 pour changer les mots « incluant une option de rachat au terme de celle-ci » par les mots « avec possibilité de rachat au terme de celle-ci ».

2021-05-168 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE TENNIS AU PARC BELLEVUE

Considérant des préoccupations relatives à la sécurité des citoyens ;

Considérant l'approbation de la Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire du 26 avril 2021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, ou le directeur adjoint, monsieur Miguel Faille, à aller en appel d'offres publics pour le remplacement des luminaires de l'éclairage du terrain de tennis au parc Bellevue.

2021-05-169 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON POUR L'ANNÉE 2021 – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2021-008

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2021-008 lancé du 12 au 26 avril 2021 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Paysagiste Ottinger* » est conforme aux exigences ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

VILLE DE PINCOURT

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Paysagiste Ottinger	Oui	28 514,94 \$
Arsenault Service d'entretien de pelouse	Oui	51 738,75 \$

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, Madame Line St-Onge, ou le directeur adjoint, monsieur Miguel Faille, à octroyer un contrat pour la tonte de gazon pour l'année 2021, incluant la possibilité d'une option de renouvellement au terme de celle-ci pour une année supplémentaire, à « *Paysagiste Ottinger* » pour la somme de 28 514,94 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.320.09.659.

2021-05-170

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE SUR SOL AINSI QUE LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN MUR DE BÉTON ET D'UN ABRI DE TYPE « DÔME » POUR DU SEL DE VOIRIE ET D'ABRASIF AU GARAGE MUNICIPAL – APPEL D'OFFRES 2021-006

Considérant l'appel d'offres 2021-001 lancé du 29 mars au 30 avril 2021 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité:

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Construction Arcade	Oui	598 800,00 \$
Ali Construction Inc.	Oui	787 536,38 \$

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Construction Arcade* » est conforme aux exigences, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, Madame Line St-Onge, ou le directeur adjoint, monsieur Miguel Faille, à octroyer un contrat pour la conception et construction d'une dalle sur sol ainsi que la fourniture et l'installation d'un mur de béton et d'un abri de type « dôme » pour du sel de voirie et d'abrasif au garage municipal, à « *Construction Arcade* » pour la somme de 598 800,00 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le *Règlement numéro 856* soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2021-05-171

SUJET :

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024– APPEL D'OFFRES 2021-005

Considérant la résolution 2021-02-046 autorisant un appel d'offres public ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'appel d'offres 2021-005 lancé du 24 mars au 7 avril 2021 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Les entreprises Canbec Construction inc.* » est conforme aux exigences ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité:

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Les Entreprises Canbec Construction inc.	Oui	1 306 640,43 \$
Roxboro Excavation inc.	Oui	1 879 951,40 \$
Pavages d'Amour inc.	Oui	2 738 980,44 \$

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, Madame Line St-Onge, ou le directeur adjoint, monsieur Miguel Faille, à octroyer un contrat pour le déneigement des voies publiques pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, auprès de « *Les Entreprise Canbec Construction inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges pour la somme de 1 306 640,43 \$, toutes taxes incluses comme suit :

pour 2021-2022 435 546,81 \$, taxes incluses ;
pour 2022-2023 435 546,81 \$, taxes incluses ;
pour 2023-2024 435 546,81 \$, taxes incluses.

avec possibilité de deux années de prolongation renouvelables une année à la fois avec une majoration selon l'I.P.C. région de Montréal, applicable à la date de renouvellement du contrat.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.330.00.521.

2021-05-172

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856 - OCTROI D'UN MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT, LE MUR ANTI-BRUIT ET LA VOIE D'ACCÈS DE LA CASERNE-ATELIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, ou le directeur adjoint, monsieur Miguel Faille, à octroyer un mandat pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux d'aménagement du stationnement, le mur anti-bruit et la voie d'accès de la Caserne-Ateliers, suivant recherche de prix, auprès de « *Shellex Groupe Conseil Inc.* » pour la somme de 39 719,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le *Règlement numéro 856* soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

VILLE DE PINCOURT

2021-05-173	SUJET :	DÉPENSE À MÊME LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » - HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE DESIGN URBAIN DE LA RUE SHAMROCK
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser la dépense finale en honoraires professionnels auprès de la firme « BC2 <i>Groupe Conseil inc</i> », dans le cadre du projet de design urbain de la rue Shamrock, pour la somme de 7 001,98 \$, toutes taxes incluses. Que cette dépense payée à même le surplus réservé soit imputée au poste 22-300-10-072.
2021-05-174	SUJET :	AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2021-04-147 – MANDAT POUR LE PROJET DE LIGNE VERTE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL PAR LE BIAIS D'UN TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT – SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC.
		Considérant la résolution 2021-04-147 – Octroi d'un mandat à la firme « SAE – <i>Solutions alternatives environnement inc.</i> », il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'amender la résolution 2021-04-147 – Mandat pour le projet de Ligne Verte – Service d'accompagnement professionnel auprès de la firme « SAE – <i>Solutions alternatives environnement inc.</i> » pour en changer le montant de 24 736,87 \$, par le montant de 45 945,45 \$, toutes taxes incluses.
2021-05-175	SUJET :	APPROBATION DES PROJETS I21456, I21468 ET FTTH-I21456 DE BELL CANADA
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner l'approbation des projets I21456, I21468 et FTTH-I21456 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
2021-05-176	SUJET :	TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2021
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit : <u>Commission de sécurité publique</u> • 12 avril 2021

VILLE DE PINCOURT

Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

- 19 avril 2021

Commission de développement durable

- 20 avril 2021

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 26 avril 2021

2021-05-177	AVIS	<u>DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 838-04 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 838 – RÈGLEMENT DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX</u>
		Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement modifiant le règlement 838 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
2021-05-178	AVIS	<u>DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-23 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ</u>
		Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de règlement numéro 780-23 intitulé <i>Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé</i> et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
2021-05-179	SUJET :	<u>DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 846-5</u>
		Conformément à l'article 92.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, dépose un procès-verbal de correction du Règlement numéro 846-5 puisqu'une simple erreur de numérotation apparaissait de façon évidente à la lecture de ce dernier.
2021-05-180	SUJET :	<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 910 – RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES AIRES DE STATIONNEMENT PRIVÉES PAR DES ENTREPRENEURS</u>
		Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 910 lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, sous le numéro de résolution 2021-04-151, il est
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'adopter le <i>Règlement numéro 910 – relatif au déneigement des allées et des aires de stationnement privées par des entrepreneurs</i> .
		De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
2021-05-181	SUJET :	<u>ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-23 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS</u>

VILLE DE PINCOURT

D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Premier Projet de *Règlement numéro 780-23 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* afin d'autoriser les potagers en cour avant et d'agrandir la zone C3-01.

De faire parvenir une copie du premier projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Qu'une consultation écrite sur ce projet de règlement soit tenue du 13 au 28 mai 2021.

2021-05-182 SUJET : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 780-22 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 780-22 lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, sous le numéro de résolution 2021-03-104 ;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement 780-22 lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, sous le numéro de résolution 2021-04-153 ;

Considérant la tenue de la première consultation écrite du 16 avril au 3 mai 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Deuxième Projet de *Règlement numéro 780-22 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé*.

De faire parvenir une copie du deuxième projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-05-183 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 784-04 – MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 784 D'ADMINISTRATION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'adoption du premier projet de règlement 784-04 lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, sous le numéro de résolution 2021-03-107 ;

Considérant la tenue de la première consultation écrite du 12 au 29 mars 2021 ;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement 784-04 lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, sous le numéro de résolution 2021-04-154 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la tenue de la deuxième consultation écrite du 16 avril au 3 mai 2021 au cours de laquelle aucune demande valide de participation à un registre référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 784-04 – modifiant le règlement numéro 784 d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé* de manière à ce que le texte de l'article 41 (4°) fasse également référence au règlement de lotissement.

De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-05-184 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 779-02 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 779, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'adoption du premier projet de règlement 779-02 lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, sous le numéro de résolution 2021-03-106 ;

Considérant la tenue de la consultation écrite du 12 au 29 mars 2021 ;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement 779-02 lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, sous le numéro de résolution 2021-04-155, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 779-02 – modifiant le règlement de lotissement numéro 779, tel qu'amendé* de manière à assurer que les projets de redéveloppement soient soumis à l'obligation de verser une contribution pour fins de parc.

De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-05-185 SUJET : NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891 ET 900

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Maude Lavigne, à appliquer les divers articles des règlements 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891 et 900 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2021-05-186 SUJET : SOUTIEN AU RECENSEMENT 2021 DE STATISTIQUE CANADA

Considérant qu'en plus d'éclairer les politiques publiques, les données du recensement sont nécessaires à la planification des écoles, des hôpitaux, des garderies, des services aux familles, du transport en

VILLE DE PINCOURT

commun et de la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi ;

Considérant que les données du recensement appuient de nombreux programmes municipaux liés à l'infrastructure et aux transports publics et servent à mesurer les objectifs environnementaux et de développement durable du Canada ;

Considérant que les données recueillies dans le cadre du Recensement de 2021 éclaireront bon nombre de décisions stratégiques en matière d'économie et de santé qui devront être prises par tous les ordres de gouvernement au cours des mois et des années à venir, alors que la pandémie de COVID-19 continuera d'avoir des répercussions sur la vie des Canadiens, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Pincourt soutienne le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir le questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

2021-05-187 SUJET : MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 911

Considérant que la Ville de Pincourt a décrété, par le biais du Règlement d'emprunt 911, décrétant un emprunt de 7 200 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rue (Cherrystone et autres), il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le troisième « considérant » du règlement numéro 911 soit remplacé par le suivant : « CONSIDÉRANT que la Ville de Pincourt désire se prévaloir du pouvoir prévu au 1^{er} paragraphe de l'alinéa 3 de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Que l'article 3 du règlement numéro 911 soit remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisation pour les travaux précités pour une somme totale de 7 200 000 \$ pour les fins du présent règlement tel qu'il appert de l'annexe A » ;

Que l'article 4 du règlement numéro 911 soit remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 200 000 \$ sur une période de vingt (20) ans ;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 34 et s'est terminée à 19 h 40.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

VILLE DE PINCOURT

2021-05-188 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 41, de lever la Séance ordinaire du 11 mai 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mercredi 19 mai 2021**, à 9 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford et René Lecavalier.

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

Absence motivée : Monsieur le conseiller Sam Ierfino

2021-05-189 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 19 mai 2021.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

2021-05-190 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mai 2021.

2021-05-191 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT 911 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUCS ET D'ÉGOUTS DE LA RUE CHERRYSTONE ET DES PLACES LILAS, CEDARWOOD ET THORNCLIFFE – APPEL D'OFFRES 2021-001

Considérant l'appel d'offres 2021-001 lancé du 25 février au 29 mars 2021 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Eurovia Québec Construction Inc.* » est conforme aux exigences ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction Inc.	Oui	4 579 647,44 \$
Pavages D'Amour	Oui	4 633 843,29 \$
Ali Excavation	Oui	4 673 740,05 \$
Excavation Gricon	Oui	4 790 646,41 \$

Considérant que le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe auprès de « *Eurovia Québec Construction Inc.* » pour la somme de 4 579 647,44 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt numéro 911 « *Réfection des infrastructures de rue (Cherrystone et autres)* », soit imputée au poste 22.300.10.911.

2021-05-192 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 911 - OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUCS ET D'ÉGOUTS DE LA RUE CHERRYSTONE ET DES PLACES LILAS, CEDARWOOD ET THORNCLIFFE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des travaux pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Cherrystone et des places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe à la firme « *Laboratoires GS* » suivant recherche de prix, pour une somme de 36 803,85 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 911 soit imputée au poste comptable 22.300.10.911.

2021-05-193 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « ÉVENTUALITÉS » - RÉTROACTIVITÉ DES EMPLOYÉS DE LA CSN 2019

Considérant la signature de la convention collective de la CSN des employés de la Ville de Pincourt en date du 3 novembre 2020, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les paiements d'une somme de 84 914 \$ aux employés de la CSN de la rétroactivité 2019.

Que ces dépenses financées par la réserve « Éventualités » soient imputées aux divers postes budgétaires de salaires et d'avantages sociaux.

2021-05-194 SUJET : ENTÉRINER LE PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2017-2019 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner de façon rétroactive le plan d'action de la Politique de développement social 2017-2019 de la Ville de Pincourt.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-05-195 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 07, de lever la séance extraordinaire du 19 mai 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 25 mai 2021**, à 9 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford et René Lecavalier.

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Sam Ierfino.

2021-05-196	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 9 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 25 mai 2021. PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
2021-05-197	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 mai 2021.
2021-05-198	SUJET :	<u>FERMETURE DU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES – POSITIONNEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT</u> Considérant la décision du Ministère des Transports du Québec de procéder à la fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes; Considérant que cette fermeture entraîne une augmentation importante de la circulation sur la partie de l'autoroute 20 qui s'apparente davantage à un boulevard urbain avec des lumières de circulation qu'à une autoroute située sur L'Île-Perrot ainsi qu'à Vaudreuil-Dorion; Considérant que l'autoroute 20 est un axe routier d'importance névralgique qui n'a toujours pas été complété malgré la planification de son parachèvement depuis 1964; Considérant les nombreuses représentations que la Ville de Pincourt a faites au Ministère des Transports du Québec relativement à la nécessité de finaliser le tracé de l'autoroute 20 sur L'Île-Perrot ainsi qu'à Vaudreuil-Dorion; Considérant que la situation actuelle aurait pu être évitée si les instances gouvernementales s'étaient donné la peine d'écouter la ville de Pincourt, les villes de l'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Terrasse-Vaudreuil, celle de Vaudreuil-Dorion et les gens d'affaires;

Considérant que la situation actuelle cause notamment un préjudice sérieux aux résidents de Pincourt, il est,

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De réitérer au Ministère des Transports du Québec de la nécessité de compléter le parachèvement de l'autoroute 20, tout en bonifiant les transports en commun dans le cadre de ce projet.

De réitérer la nécessité de trouver une solution rapide, durable et logique à la fermeture répétitive du pont de l'Île-aux-Tourtes.

De réitérer la volonté des élus de la Ville de Pincourt de travailler avec leurs collègues des Villes voisines afin que le parachèvement de l'autoroute 20 devienne une priorité gouvernementale.

De faire parvenir une copie de la présente résolution au Ministre du transport du Québec, monsieur François Bonnardel, au Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région Montérégie, Me Simon Jolin-Barette, à la Ministre déléguée aux Transports et Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal Madame Chantal Rouleau, à la députée de Soulanges Maryline Picard et à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

De faire parvenir également une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux villes de l'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Terrasse-Vaudreuil, ainsi qu'à la Ville de Vaudreuil-Dorion.

De demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de se positionner quant au parachèvement de l'autoroute 20.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-05-199 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 05, de lever la séance extraordinaire du 25 mai 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 8 juin 2021**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-06-200	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.		
2021-06-201	SUJET :	<u>DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 ET 25 MAI 2021 ET ADOPTION DESDITS PROCÈS-VERBAUX</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai 2021 et des séances extraordinaires du 19 et 25 mai 2021, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> . D'approuver lesdits procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai 2021 et des séances extraordinaires du 19 et 25 mai 2021.
2021-06-202	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u> Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 — Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-06)

VILLE DE PINCOURT

2021-06-203	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MAI 2021</u>
		Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 — Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
2021-06-204	SUJET :	<u>NOMINATION DE MADAME JACINTHE CHARBONNEAU ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL</u>
		Considérant les diverses étapes d'évaluation commandées par la direction générale ; Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection ; Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances du 31 mai 2021, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De nommer madame Jacinthe Charbonneau à titre de contremaître des parcs et espaces verts du Service des travaux publics et infrastructures. D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec madame Charbonneau.
2021-06-205	SUJET :	<u>POSITIONNEMENT DE LA VILLE À L'ENCONTRE DU PROJET DE GARE UNIQUE D'EXO</u>
		Considérant la présentation qu'Exo a fait aux membres du conseil municipal dans le cadre du projet de gare unique sur l'île Perrot ; Considérant la recommandation majoritaire des élus présents lors de la Commission d'administration et de finances du 31 mai 2021, il est ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, et messieurs les conseillers Sam Ierfino et René Lecavalier ONT VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ADOPTÉ À LA MAJORITÉ D'informer Exo du positionnement de la Ville de Pincourt à l'encontre du projet de gare unique sur l'île Perrot ; De réitérer l'importance de conserver la gare de Pincourt/Terrasse-Vaudreuil tout en augmentant la sécurité des usagers ; De faire parvenir une copie de la présente aux villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Terrasse-Vaudreuil.
2021-06-206	SUJET :	<u>IMAGE CORPORATIVE — NOUVEAU LOGO</u>

VILLE DE PINCOURT

Considérant la présentation de la nouvelle image corporative par la directrice du Service des communications et relation avec les citoyens lors de la Commission d'administration et de finances du 31 mai 2021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la nouvelle image corporative qui viendra compléter les armoiries de la Ville de Pincourt.

2021-06-207 SUJET : PROPOSITION D'OFFRE D'ACHAT AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS DES LOTS DU BOISÉ ROUSSEAU

Considérant les négociations en cours avec les propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant les recommandations de la direction générale lors de la Commission d'administration et de finances du 31 mai 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proposer une offre d'achat de 15 \$ le pied carré aux propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau.

2021-06-208 SUJET : MODIFICATION DE L'AFFICHAGE ET AUTORISATION DE BAINNADE SANS SURVEILLANCE À VOS RISQUES ET PÉRILS AU PARC BELLEVUE

Considérant qu'à la demande de la direction générale et suivant une discussion avec les différents services de la Ville, l'affichage actuel au parc Bellevue interdit la baignade ;

Considérant l'historique de baignade à vos risques et périls au parc Bellevue ;

Considérant la volonté du conseil d'autoriser la baignade à vos risques et périls au parc Bellevue, il est

ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Claudine Girouard-Morel, et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier
ONT VOTÉ CONTRE Madame la conseillère Diane Boyer
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

De remplacer l'affichage de la baignade interdite par baignade sans surveillance à vos risques et périls.

D'approuver l'affiche telle que présentée.

D'aviser le Service de la sécurité publique des modifications à l'affichage.

2021-06-209 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

VILLE DE PINCOURT

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 — Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-06-210 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE —
RÈGLEMENT NUMÉRO 911

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R911 Règlement numéro 911 décrétant un 6 262 149 \$
emprunt de 6 262 149 \$, dans le cadre du
projet de la réfection des infrastructures de la
rue Cherrystone et autres

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2021-06-211 SUJET : APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 982 317 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ ET AFFECTATION AUX ACTIVITÉS
FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 982 317 \$ du surplus accumulé non réservé et de l'affecter aux activités financières de l'exercice 2021 pour les fins prévues et couvrir les impacts financiers en lien avec la pandémie de la COVID-19.

2021-06-212 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES
AUDITEURS DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2020.

2021-06-213 SUJET : DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES
AUDITEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COÛTS
AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford

VILLE DE PINCOURT

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2020, tel que préparé par la firme MPA Inc. Société de comptables professionnels agréés.

2021-06-214 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS — INFRASTRUCTURES – JUIN 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers

- i. « **Construction Jacques Théorêt inc.** » : la somme de 826 961,44 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 12 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 mai 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste 22.300.20.034.

B) Paiement à effectuer pour le projet des plans de gestion des débordements

- i. « **JFSA** » : la somme de 14 697,53 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projet de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.300.10.048.

C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du boul. Cardinal-Léger au coin de la 5^e Avenue

- i. « **Shellex Groupe Conseil inc.** » : la somme de 16 039,01 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2021.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.401.00.411.

D) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 2 586,94 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 29 mai 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** », soit imputée au poste 22.400.40.086.

E) Paiement à effectuer pour le projet de marquage de la chaussée

- i. « **Entreprise Techline inc.** » : la somme de 73 406,84 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2021.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.350.00.520.

2021-06-215 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2020-08-258 — DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENT – REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2020-08-258 – Dépense financée par le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnement – Remplacement de la clôture de la piscine municipale afin de changer les mots « pour la somme de 35 027,13 \$, toutes taxes incluses » par les mots « pour la somme de 36 373,16 \$, toutes taxes incluses ».

2021-06-216 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT — ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS GÉOMATIQUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense pour l'acquisition d'équipements géomatique, suivant recherche de prix, auprès de « *Eos Positioning Systems Inc.* », pour la somme de 12 170,11 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.300.40.084.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 2 434,02 \$ à compter de l'exercice financier 2022.

2021-06-217 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE MOBILIERS POUR LA CASERNE-ATELIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour l'achat de mobiliers pour la Caserne-Ateliers, suivant recherche de prix, auprès de « *Librairie Boyer Ltée* », pour une somme maximale de 99 439,93 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.220.40.036.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 9 943,99 \$ à compter de l'exercice financier 2022.

2021-06-218 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 893 — OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MISE À JOUR DU SYSTÈME DE CONTRÔLE ET D'AUTOMATISATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – APPEL D'OFFRES 2021-003

Considérant le processus d'appel d'offres 2021-003 qui s'est terminé le 31 mai 2021 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de

VILLE DE PINCOURT

l'appel d'offres précédemment mentionné ;
Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)	Pointage final	Rang
Filtrum Inc.	Oui	714 914,55 \$	1 958	1
Contrôle Laurentides	Non	688 654,83 \$	1 742	2

Considérant que le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour la mise à jour de contrôle et d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées, auprès de « *Filtrum Inc.* » pour la somme de 714 914,55 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 893 soit imputée au poste comptable 22.400.40.893.

2021-06-219

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 893 — OCTROI D'UN MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE À JOUR DU SYSTÈME DE CONTRÔLE ET D'AUTOMATISATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour la surveillance des travaux de mise à jour de contrôle et d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées, suivant recherche de prix, auprès de « *GBI experts-conseil Inc.* » pour la somme maximale de 61 534,62 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 893 soit imputée au poste comptable 22.400.40.893.

2021-06-220

SUJET :

INSTALLATION DE DOS D'ÂNE SUR LE CHEMIN DUHAMEL ET LA RUE DU SOUVENIR

Considérant la demande du conseil municipal relativement à l'installation de dos d'âne sur le chemin Duhamel, face au parc Taillon et sur la rue Souvenir, face au parc Souvenir, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à suivre le plan d'installation de dos-d'âne approuvé par le conseil municipal sur le chemin Duhamel, face au parc Taillon et sur la rue du Souvenir, face au parc Souvenir.

VILLE DE PINCOURT

2021-06-221 SUJET : AUTORISATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2021-011 – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA RUE SHAMROCK ET DES PLACES RIDGEWOOD ET SHAMROCK

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critère 1	Présentation générale et respect du schéma de l'offre	5 points
Critère 2	Expérience de la firme dans la réalisation de mandats similaires	15 points
Critère 3	Expérience et pertinence du chargé de projet dans la réalisation de mandats similaires	25 points
Critère 4	Expérience et pertinence de l'équipe dans la réalisation de mandats similaires	20 points
Critère 5	Expérience et pertinence de l'équipe de relève	5 points
Critère 6	Capacité de production et échéancier	10 points
Critère 7	Expérience et pertinence du surveillant de chantier	20 points

2021-06-222 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 890 — OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN MARCHÉ DU SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION – APPEL D'OFFRES 2021-002

Considérant le processus d'appel d'offres 2021-002 qui s'est terminé le 20 mai 2021 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)	Rang
Filtrum Inc.	Oui	1 150 423,46 \$	1
Groupe Québeco inc.	Oui	1 187 571,72 \$	2
Allen Entrepreneur Général inc.	Oui	1 296 971,70 \$	3
Nordmec Construction inc.	Oui	1 351 993,55 \$	4

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour fourniture, l'installation et la mise en marche du système de déshydratation, auprès de « *Filtrum inc.* » pour la somme de 1 150 423,46 \$, toutes taxes incluses.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 890 soit imputée au poste comptable 22.400.40.890.

2021-06-223 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SUPRLUS NON RÉSERVÉ —
OCTROI DE MANDAT POUR LES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE
FISSURES DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC BELLEVUE

Considérant l'approbation de la Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire du 26 avril 2021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour les travaux de scellement de fissures des terrains de tennis au parc Bellevue, auprès de « *JOPAT* » pour la somme de 21 419,84 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.752.00.522.

2021-06-224 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ
« INFRASTRUCTURES » OCTROI D'UN MANDAT POUR LES
TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE AU 388 CHEMIN
DUHAMEL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour les travaux de réfection de l'émissaire au 388, chemin Duhamel, auprès de « *Les Pavages La Cité B.M. Inc.* » pour la somme de 11 491,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » soit imputée au poste budgétaire 02.415.00.521.

2021-06-225 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE À MÊME LE SURPLUS NON RÉSERVÉ —
ACHAT ET INSTALLATION DE FILETS POUR LE TERRAIN
SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances du 31 mai 2021 ;

Considérant que l'école Notre-Dame-de-Lorette accepte de payer, à la fin de l'été, 25 % de la dépense, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Begron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la dépense pour l'achat et l'installation de filets pour le terrain synthétique à l'école Notre-Dame-de-Lorette, suivant recherche de prix, auprès de « *Pégo Inc.* », pour la somme de 14 693,81 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.700.10.044.

D'autoriser la directrice du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à facturer l'école Notre-Dame-de-Lorette pour la somme de 3 673,45 \$, soit 25 % de la dépense.

De faire parvenir une copie de la présente résolution à l'école Notre-Dame-de-Lorette.

2021-06-226	SUJET :	<u>APPROBATION DU PROJET I21440 DE BELL CANADA</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner l'approbation du projet I21440 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
2021-06-227	SUJET :	<u>APPROBATION DU PROJET ING-329045 DE VIDEOTRON LTÉE</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner l'approbation du projet ING-329045 de Videotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
2021-06-228	SUJET :	<u>TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL — MAI 2021</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit : <u>Commission de sécurité publique</u> • 10 mai 2021 <u>Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture</u> • 17 mai 2021 <u>Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire</u> • 25 mai 2021 <u>Commission d'administration et de finances</u> • 31 mai 2021

VILLE DE PINCOURT

2021-06-229	SUJET :	DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-04 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 838 — RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX
		Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 838-04 intitulé <i>Règlement modifiant le règlement 838 de compétences à certains fonctionnaires municipaux, tel qu'amendé</i> et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
2021-06-230	AVIS	DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-03 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 877 DE GESTION CONTRACTUELLE, D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES STOCKS, TEL QU'AMENDÉ
		Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de règlement intitulé <i>Règlement numéro 877-03 modifiant le Règlement numéro 877 de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks, tel qu'amendé</i>, et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but du présent règlement étant de modifier certaines dispositions afin d'encadrer davantage les achats québécois.
2021-06-231	AVIS	DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-23 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ
		Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le premier projet de règlement intitulé <i>Règlement numéro 780-23 – Modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé</i> et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
2021-06-232	AVIS	DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 808-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 808 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH 460) REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 757
		Monsieur le conseiller Alexandre Wolford dépose le projet de règlement intitulé <i>Règlement numéro 808-01 modifiant le règlement numéro 808 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460) remplaçant le règlement numéro 757</i>, de façon à ajouter l'article 24.1.
2021-06-233	SUJET :	ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-22 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ
		Considérant l'adoption du premier projet de règlement 780-22 lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, sous le numéro de résolution 2021-04-153 ; Considérant la tenue de la première consultation écrite du 16 avril au 3 mai 2021 ; Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement 780-22 lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021, sous le numéro de résolution 2021-05-182 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la tenue de la deuxième consultation écrite du 13 au 28 mai 2021 au cours de laquelle aucune demande valide de participation à un registre référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 780-22 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé.*

De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-06-234 SUJET : OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT 910

Considérant l'adoption du règlement 910 lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021, sous le numéro de résolution 2021-05-180, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître que les officiers suivants sont responsables d'appliquer les divers articles du règlement 910 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

- François Plaisance
- Gabriel Proulx
- Nicolas Toussaint
- Jérémie Plouffe
- Chloé Boyer
- Dominique Simoneau
- Amanda Mcinnis-Blanchette
- Maude Lavigne

2021-06-235 SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2021

Considérant que des élections municipales auront lieu le 7 novembre prochain et qu'il y aura deux jours de vote par anticipation soit les 30 et 31 octobre prochain ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'engagement d'embauche du personnel requis, et ce, pour toutes les opérations relatives aux élections ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la rémunération qui devra être versée à chacune des personnes faisant partie du personnel électoral ;

Considérant que la rémunération est suggérée par le président d'élection, Me Etienne Bergevin Byette ;

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances du 31 mai 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'adopter la politique sur la rémunération du personnel électoral 2021.

2021-06-236 SUJET : ENTRÉE EN VIGUEUR DES ARTICLES NUMÉRO 73 À 76 DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 900 — RÈGLEMENT D'APPLICATION DE
LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES
PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES
CHIENS ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Considérant l'adoption du Règlement numéro 900 par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 mai 2020 ;

Considérant que l'article 93 dudit Règlement numéro 900 précise que ce dernier entre en vigueur conformément à la loi à l'exception des articles 73 à 76 sur les chats, qui entreront en vigueur suivant une résolution du conseil à cet effet, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à préparer l'avis de promulgation d'entrée en vigueur des articles 73 à 79 du Règlement numéro 900 — Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et le contrôle des animaux

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

La période de questions a débuté à 19 h 33 et s'est terminée à 19 h 35.

2021-06-237 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 36, de lever la Séance ordinaire du 8 juin 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mercredi 23 juin 2021**, à 9 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, et monsieur le conseiller René Lecavalier.

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe.

Absences motivées : Messieurs Alexandre Wolford et Sam Ierfino.

2021-06-238	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 juin 2021</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 9 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 23 juin 2021. PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
2021-06-239	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 juin 2021.
2021-06-240	AVIS	<u>DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 886-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL (RMH 460-2018)</u> Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement intitulé <i>Règlement numéro 886-02 modifiant le règlement numéro 886 concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général (RMH 460-2018)</i> , de façon à ajouter l'article 27 concernant l'amende pour entrave et renuméroter l'article 28.
2021-06-241	SUJET :	<u>ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-23 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ</u> Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 780-23 lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021, sous le numéro de résolution 2021-06-231, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Premier Projet de *Règlement numéro 780-23 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* afin d'autoriser les potagers en cour avant, d'agrandir la zone C3-01 et de modifier une disposition applicable à la position d'une tour de télécommunication.

De faire parvenir une copie du premier projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Qu'une consultation écrite sur ce projet de règlement soit tenue du 24 juin au 9 juillet 2021.

2021-06-242 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-03 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 877 DE GESTION CONTRACTUELLE, D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES STOCKS, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 877-03 lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021, sous le numéro de résolution 2021-06-230, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 877-03 modifiant le Règlement numéro 877 de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks, tel qu'amendé*.

2021-06-243 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 838-04 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 838 DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion du projet de règlement 838-04 lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021, sous le numéro de résolution 2021-05-177 ;

Considérant le dépôt du projet de règlement 838-04 lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021, sous le numéro de résolution 2021-06-229, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 838-04 modifiant le Règlement 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, tel qu'amendé*.

2021-06-244 SUJET : PROCLAMATION DE LA VILLE DE PINCOURT À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Attendu que l'article 1 de la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ;

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de la police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont eu lieu à travers le Québec ;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal proclame la Ville de Pincourt alliée contre la violence conjugale.

2021-06-245 SUJET : OCTROI DE CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Ville ;

Considérant que la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant ;

Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM ;

Considérant que la Ville a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 18 juin 2020 (ci-après l'« Entente ») ;

Considérant que la Ville a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 31 mai 2021 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc., tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité ») ;

Considérant que l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres ;

Considérant que les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférents à des conditions propres à la Ville ;

Considérant que l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 573.3.0.4 *de la Loi sur les cités et villes* ;

Considérant que la Ville est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat ;

Considérant que la Ville désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente ;

Considérant que la Ville autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité ;

Que le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Ville ;

Que le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires prévues à l'Étude de faisabilité ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Remplacement de 17 luminaires DEL existant par des luminaires DEL 28W, pour une somme de 5 810,09 \$;
- Remplacement de 3 luminaires DEL existant par des luminaires DEL 46W, pour une somme de 1 029,63 \$;
- Fourniture et installation de 20 nœuds sur luminaires DEL remplacés, pour une somme de 4 298,20 \$;
- Remplacement de 29 fusibles (excluant les porte-fusibles), pour la somme de 481,40 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira la somme payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés ;
- Remplacement de 78 porte-fusibles simples (incluant les fusibles), pour la somme de 5 826,60 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira la somme payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés ;

- 37 câblages (poteaux de bois) munis seulement, pour la somme de 4 913,23 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira la somme payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés ;
- 1 câblage (poteau de métal ou béton), pour la somme de 132,79 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira la somme payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés ;
- 1 mise à la terre (poteau béton ou métallique (MALT)), pour la somme de 136,11 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira la somme payable en fonction du nombre réel de mises à la terre installées ou remplacées ;
- 48 luminaires éloignés, pour la somme de 11 951,04 \$;
- Stockage d'inventaire, pour la somme de 1 659,81 \$;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), pour la somme de 6 373,76 \$;
- Fourniture et installation de 575 plaquettes d'identification, pour la somme de 7 158,75 \$.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, Madame Line St-Onge, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'elle soit autorisée à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant.

Que le conseil est autorisé à déboursier une somme de 412 733,73 \$, toutes taxes incluses, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère ;

Que cette dépense par le Règlement d'emprunt numéro 878 soit imputée au poste comptable 22.300.40.878.

2021-06-246 SUJET : RENFLOUEMENT DU FONDS GÉNÉRAL DE LA VILLE DE PINCOURT PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 906

Considérant les honoraires professionnels engagés en 2021 dans le cadre du projet du Boisé Rousseau;

Considérant que ces dépenses ont été imputées au fonds général;

Considérant qu'en vertu des articles 544.1 de la Loi sur les cités et villes, le renfloement du fonds général pour les dépenses engagées avant l'entrée en vigueur du règlement ne doit pas excéder 5 % des dépenses prévues au règlement;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement d'emprunt numéro 906, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renflouement du fonds général du poste budgétaire 02.140.00.412, pour une somme totale de 27 211,29 \$, toutes taxes incluses, par le poste comptable 22.700.10.906 du Règlement d'emprunt numéro 906 pour l'acquisition de lots dans le secteur dans le secteur du boisé Rousseau.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-06-247 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 13, de lever la séance extraordinaire du 23 juin 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 13 juillet 2021**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-07-248	SUJET : <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>
	PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

2021-07-249	SUJET : <u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021 ET ADOPTION DESDITS PROCÈS-VERBAUX</u>
	PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2021, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>.

D'approuver lesdits procès-verbaux.

2021-07-250	SUJET : <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u>
	Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-07)

VILLE DE PINCOURT

2021-07-251	SUJET :	DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUIN 2021
		Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
2021-07-252	SUJET :	AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ENTAMER UNE PROCÉDURE D'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DES LOTS DE LA ZONE C1-24 (CENTRE SPORTIF)
		Considérant qu'il est la volonté du conseil de procéder à la vente des lots de la zone C1-24 (Centre sportif) ; Considérant la recommandation formulée lors de la CITPAT du 25 mai 2021, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De mandater la direction générale afin de préparer les documents nécessaires pour procéder à la vente des lots numéros 5 381 050, 5 647 742 et 5 647 744 de la Zone C1-24. D'autoriser la direction générale à mandater tout professionnel afin de l'épauler dans la réalisation de ce mandat. D'autoriser la direction générale à soumettre l'appel de proposition lorsque ce dernier aura été complété.
2021-07-253	SUJET :	ADOPTION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DES CADRES DE LA VILLE DE PINCOURT
		Considérant qu'un exercice d'évaluation du maintien de l'équité salariale pour les employés-cadres a été effectué conformément à la Loi sur L'Équité salariale chapitre E-12.001 ; Considérant que le maintien de l'équité salariale doit être effectué tous les cinq ans ; Considérant que le dernier exercice de maintien de l'équité salariale a pris fin le 17 décembre 2020 ; Considérant que l'exercice avait pour but de s'assurer que les personnes au sein de l'organisation occupant un emploi à prédominance féminine reçoivent une rémunération égale à celle obtenue par les personnes qui occupent un emploi à prédominance masculine équivalent ; Considérant qu'il a été constaté qu'il existait des écarts salariaux qui devaient être corrigés dans ce même groupe d'employés-cadres ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que deux catégories d'emploi sont visées par la correction, soient les emplois de chef de division du Service des ressources humaines et rémunération et directrice du Service des communications et relations avec les citoyens ;

Considérant que pour ces deux catégories d'emploi, des modifications aux échelles salariales doivent être apportées, et ce, rétroactivement au 4 juillet 2019 jusqu'au 19 janvier 2021, pour le poste de chef de division du Service des ressources humaines et rémunération et au 1^{er} janvier 2020 pour le poste de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens ;

Considérant que les modifications sont les suivantes :

- Chef de division – Service des ressources humaines et rémunération : 2,86 \$ de l'heure ;
- Directrice – Service des communications et relation avec les citoyens : 1,32 \$ de l'heure.

Considérant que, pour l'avenir, ces majorations feront partie de la rémunération et les employés bénéficieront des autres augmentations de salaire prévues à la convention collective des cadres ;

Considérant que les ajustements salariaux n'ont pas été versés dans les délais prévus et que des intérêts au taux légal de 5 % seront appliqués à compter du 17 mars 2021 jusqu'à la date du versement, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal de la Ville de Pincourt autorise la révision salariale, rétroactivement du 4 juillet 2019 jusqu'au 19 janvier 2021, pour le poste de chef de division du Service des ressources humaines et rémunération pour la somme de 2,86 \$ de l'heure et au 1^{er} janvier 2020 pour le poste de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens rétroactivement pour la somme de 1,32 \$ de l'heure.

Que le conseil municipal accepte que les majorations fassent désormais partie de la rémunération et que les employés bénéficient des autres augmentations de salaire prévues à la convention collective des cadres.

Que la somme requise pour payer la rétroactivité et les intérêts courus concernant la période mentionnée ci-dessus, aux titulaires des postes identifiés plus hauts, soit disponible aux postes budgétaires affectés à la rémunération des employés.

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à effectuer la rétroaction entre les parties.

2021-07-254 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA AU CONTRAT DE MONSIEUR FRANCIS HAMEL

Considérant que monsieur Francis Hamel doit cumuler le poste de directeur des loisirs et celui de chef de division animation et développement social ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer l'addenda au contrat de monsieur Francis Hamel.

2021-07-255 SUJET : EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL LAFLEUR À TITRE D'INGÉNIEUR, CHARGÉ DE PROJETS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant les diverses étapes d'évaluation commandées par la direction générale ;

Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est
PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Jean-Michel Lafleur à titre de chargé de projets au Service des travaux publics et infrastructures.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec monsieur Lafleur.

2021-07-256 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-07-257 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUILLET 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **MDA Architectes** » : la somme de 17 784,44 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 13 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 31 mai 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste 22.300.20.035.

VILLE DE PINCOURT

B) Paiement à effectuer pour le projet de soutien technique pour travaux d'automatisation

- i. « **WSP Canada inc.** » : la somme de 403,56 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 29 mai 2021.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.400.40.087.

C) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **Les Industries Fournier inc.** » : la somme de 22 742,06 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 9 juin 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste 22.400.40.086.

2021-07-258 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE TRANSPORT ET LA COLLECTE DES FEUILLES POUR LES ANNÉES 2021-2022 ET 2023

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, auprès de divers fournisseurs, à « Matrec » pour le transport et la collecte de feuilles pour les années 2021-2022 et 2023 pour une somme de 75 000,00 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-490.

2021-07-259 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION — OCTROI DE CONTRAT — APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2021-2022 – APPEL D'OFFRES REGROUPE CS-20212022 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant la résolution 2018-04-143 donnant un mandat de cinq (5) ans à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées ;

Considérant l'appel d'offres public CS-20212022 lancé par l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2021-2022 et suivant l'analyse des soumissions reçues par cette dernière, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2021-2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Mines Seleine* » pour la somme de 101 598,81 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.330.00.622.

VILLE DE PINCOURT

2021-07-260 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » — OCTROI D’UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L’ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS DE LA RUE SHAMROCK ET DES PLACES RIDGEWOOD ET SHAMROCK — APPEL D’OFFRES 2021-011

Considérant le processus d’appel d’offres 2021-011 qui s’est terminé le 5 juillet 2021 ;

Considérant l’évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l’appel d’offres précédemment mentionné ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)	Pointage final	Rang
Shellex Groupe Conseil inc.	X	206 840,03 \$	7,107	1
IGF axiom inc.	X	229 605,08 \$	6,032	2
Le Groupe Conseil Génipur Inc.	X	269 041,50 \$	4,460	3
Les Services EXP	X	365 735,48 \$	3,978	4

Considérant que le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour l’élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d’aqueduc et d’égouts de la rue Shamrock et des places Ridgewood et Shamrock, auprès de « *Shellex Groupe-Conseil Inc.* » pour la somme de 206 840,03 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » soit imputée au poste comptable 22-300-10-072.

2021-07-261 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DU CONSEIL » - ENTÉRINER L’ACHAT D’UN AFFICHEUR ANALYSEUR DE VITESSE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’entériner l’achat d’un afficheur analyseur de vitesse auprès de « Signalisation Kalitec inc. » pour une somme de 6 597,27 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets du conseil » soit imputée au poste 22.220.40.092.

VILLE DE PINCOURT

2021-07-262	SUJET :	<u>AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE PARADE DE CAMIONS D'INCENDIE ET DE VÉHICULES D'URGENCE</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser la tenue d'une parade de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt, le samedi 18 septembre 2021, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt. De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec afin d'assurer l'encadrement sécuritaire des événements.
2021-07-263	SUJET :	<u>APPROBATION DES PROJETS I32763, I32718, I26218, I21465 ET I14501 DE BELL CANADA</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner l'approbation des projets I32763, I32718, I26218, I21465 et I14501 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
2021-07-264	SUJET :	<u>TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2021</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit : <u>Commission de la sécurité publique</u> • 21 juin 2020 <u>Commission de développement durable</u> • 22 juin 2021
2021-07-265	SUJET :	<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 886-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL (RMH 460-2018)</u> Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 886-02 lors de la séance extraordinaire du 23 juin 2021, sous le numéro de résolution 2021-06-240, il est ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, René Lecavalier et Sam Ierfino A VOTÉ CONTRE Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ADOPTÉ À LA MAJORITÉ D'adopter le <i>Règlement numéro 886-02 modifiant le règlement numéro 886 concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général (RMH 460-2018)</i> , de façon à ajouter l'article 27 concernant l'amende pour entrave et renuméroter l'article 28.

VILLE DE PINCOURT

2021-07-266	SUJET :	ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-23 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ
		Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 780-23 lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021, sous le numéro de résolution 2021-06-231 ; Considérant l'adoption du premier projet de règlement 780-23 lors de la séance extraordinaire du 23 juin 2021, sous le numéro de résolution 2021-06-241 ; Considérant la tenue de la première consultation écrite du 24 juin au 9 juillet 2021, il est PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter le Deuxième Projet de <i>Règlement numéro 780-23 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé</i> afin d'autoriser les potagers en cour avant, d'agrandir la zone C3-01 et de modifier une disposition applicable à la position d'une tour de télécommunication. Qu'une consultation écrite de demande de participation à un référendum sur ce projet de règlement soit tenue du 15 au 23 juillet 2021.
2021-07-267	SUJET :	AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION ENTRE HABITATIONS VOYER - DOMAINE DE LA POINTE INC. ET LA VILLE DE PINCOURT
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que le directeur général et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de cession avec garantie hypothécaire du lot numéro 6 388 432, entre « <i>Habitations Voyer – Domaine de la Pointe Inc.</i> » et la Ville de Pincourt.
2021-07-268	SUJET :	ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 1 721 567 – BOISÉ ROUSSEAU
		Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ; Considérant les négociations intervenues avec les propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ; Considérant que la Ville de Pincourt a proposé une offre d'achat de 15 \$ le pied carré aux propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ; Considérant que les propriétaires du lot 1 721 567 acceptent l'offre d'achat de la Ville de Pincourt, il est PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt acquière le lot numéro 1 721 567 d'une superficie de 782,50 m² ou 8 422,67 pi² pour la somme de 126 340,05 \$.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 906 soit imputée au poste comptable 22.700.10.906.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le greffier, Me Etienne Bergevin Byette à signer l'acte d'achat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2021-07-269 SUJET : ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 1 721 626 – BOISÉ ROUSSEAU

Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ;

Considérant les négociations intervenues avec les propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que la Ville de Pincourt a proposé une offre d'achat de 15 \$ le pied carré aux propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que le propriétaire du lot 1 721 626 accepte l'offre d'achat de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt acquière le lot numéro 1 721 626 d'une superficie de 1 100,20 m² ou 11 842,33 pi² pour la somme de 177 634,95 \$.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 906 soit imputée au poste comptable 22.700.10.906.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le greffier, Me Etienne Bergevin Byette à signer l'acte d'achat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2021-07-270 SUJET : ACQUISITION DES LOTS NUMÉROS 1 721 581 ET 1 721 585 – BOISÉ ROUSSEAU

Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ;

Considérant les négociations intervenues avec les propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que la Ville de Pincourt a proposé une offre d'achat de 15 \$ le pied carré aux propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que les propriétaires des lots numéros 1 721 581 et 1 721 585 acceptent l'offre d'achat de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt acquière les lots numéros 1 721 581 et 1 721 585 d'une superficie de 1 197,80 m² ou 12 892,88 pi² pour le lot numéro 1 721 581 et d'une superficie de 597,80 m² ou 6 434,60 pi² pour le lot numéro lot 1 721 585 pour la somme totale de 289 912,20 \$.
Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 906 soit imputée au poste comptable 22.700.10.906.

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le greffier, Me Etienne Bergevin Byette à signer l'acte d'achat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2021-07-271 SUJET : ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 1 721 579 – BOISÉ ROUSSEAU

Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ;

Considérant les négociations intervenues avec les propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que la Ville de Pincourt a proposé une offre d'achat de 15 \$ le pied carré aux propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que le propriétaire du lot numéro 1 721 579 accepte l'offre d'achat de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt acquière le lot numéro 1 721 579 d'une superficie de 603,90 m² ou 6 500,26 pi² pour la somme de 97 503,90 \$.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 906 soit imputée au poste comptable 22.700.10.906.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le greffier, Me Etienne Bergevin Byette à signer l'acte d'achat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 24 et s'est terminée à 19 h 29.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-07-272 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, de lever la Séance ordinaire du 13 juillet 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le jeudi 29 juillet 2021**, à 9 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, et messieurs les conseillers René Lecavalier et Sam Ierfino.

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Alexandre Wolford.

2021-07-273	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2021</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 9 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 29 juillet 2021. PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
2021-07-274	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2021</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juillet 2021.
2021-07-275	SUJET :	<u>DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » - FORMATION AUX EMPLOYÉS ET SIMULATION D'HAMEÇONNAGE</u> Considérant la prolifération de risques associés aux réseaux informatiques ; Considérant l'obligation imposée à la Ville par ses assureurs de maintenir à jour la formation au niveau de la cyber-sécurité, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner le mandat pour des services de formation en cyber-sécurité et de simulation d'hameçonnage pour les employés et les élus de la Ville de Pincourt, auprès de « <i>CyberMicho Inc.</i> » pour une somme de 7 185,94 \$, toutes taxes incluses. Que cette dépense, financée par la réserve « Réserve informatique et amélioration des réseaux », soit imputée au poste 02.136.00.499.

2021-07-276	SUJET :	AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser le maire, Monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de servitude d'utilité publique à intervenir entre « <i>Groupe F A A Construction Inc.</i> » et la Ville de Pincourt à l'égard de conduites d'égout pluvial.
2021-07-277	SUJET :	ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-23 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ Considérant l'adoption du premier projet de règlement 780-23 lors de la séance extraordinaire du 23 juin 2021, sous le numéro de résolution 2021-06-241 ; Considérant la tenue de la première consultation écrite du 24 juin au 9 juillet 2021 ; Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement 780-23 lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021, sous le numéro de résolution 2021-07-266 ; Considérant la tenue de la deuxième consultation écrite du 15 au 23 juillet 2021 au cours de laquelle aucune demande valide de participation à un registre référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter de Pincourt, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter le Règlement numéro 780-23 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé. De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
2021-07-278	SUJET :	NOMINATION DE ME CHARLOTTE GAGNÉ À TITRE DE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE POSTE DE GREFFIÈRE Considérant la recommandation de la direction générale, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer Me Charlotte Gagné à titre de responsable de l'accès à l'information dès le 1er septembre 2021.

De nommer également cette dernière, à partir du 1er janvier 2022, à titre de greffière.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec Me Charlotte Gagné.

2021-07-279 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2021-06-225 – DÉPENSE FINANCÉE À MÊME LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT ET INSTALLATION DE FILETS POUR LE TERRAIN SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE

Considérant la résolution 2021-06-225 - *Dépense financée à même le surplus non réservé – Achat et installation de filets pour le terrain synthétique à l'école Notre-Dame-de-Lorette*, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2021-06-225 - *Dépense financée à même le surplus non réservé – Achat et installation de filets pour le terrain synthétique à l'école Notre-Dame-de-Lorette*, pour changer la somme de 14 693,81 \$, par la somme de 17 108,28 \$ toutes taxes incluses, ainsi que pour changer le montant de la contribution de l'école Notre-Dame-de-Lorette de 3 673,45 \$ à 4 277,07 \$, soit 25 % de la dépense.

2021-07-280 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES PUBLICS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appels d'offres publics pour :

- des travaux de construction d'un écran antibruit végétalisé, d'un stationnement et d'une voie d'accès pour la cour des travaux publics ;
- des travaux de pavage sur une partie du boulevard Cardinal-Léger ;
- des travaux d'éclairage sportif de terrains de tennis au parc Bellevue ;
- des travaux de réfection de la toiture de l'Omni-Centre.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-07-281 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 08, de lever la séance extraordinaire du 29 juillet 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 10 août 2021**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

Absence motivée : Madame la conseillère Denise Bergeron

- 2021-08-282 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

- 2021-08-283 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2021 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2021, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver lesdits procès-verbaux.

- 2021-08-284 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-08)

VILLE DE PINCOURT

2021-08-285	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUILLET 2021</u>
		Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
2021-08-286	SUJET :	<u>DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » - OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LA CASERNE-ATELIERS</u>
		Considérant l'avancement des travaux de construction de la Caserne-Ateliers ; Considérant que l'équipement informatique devra être en place lors de la prise de possession du bâtiment, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser l'achat et l'installation d'équipement informatique pour la Caserne-Ateliers, auprès de divers fournisseurs, suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 14 000 \$, toutes taxes incluses. Que cette dépense financée par la « Réserve informatique et amélioration des réseaux », soit imputée au poste 02.136.00.740.
2021-08-287	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES</u>
		Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
2021-08-288	SUJET :	<u>RENFLOUEMENT DE RÉSERVES FINANCIÈRES</u>
		Considérant les recommandations formulées par la direction générale ; Considérant qu'il est dans l'intérêt de renflouer les réserves afin de pourvoir aux investissements futurs ; Considérant les surplus de l'ordre de 4 772 704 \$;

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'au terme de cet exercice, la Ville de Pincourt aura un surplus accumulé et réservé de 3 230 330 \$, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au renflouement des réserves financières suivantes :

Réserve pour remboursement du service de la dette	1 000 000 \$
Réserve Entretien des immeubles et mobilier urbain	300 000 \$
Réserve pour projets de réfection d'infrastructures	300 000 \$
Réserve informatique et amélioration des réseaux	100 000 \$
	1 700 000 \$

2021-08-289 SUJET : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT – PROGRAMME DE LA
TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
(TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

Attendu que la Ville de Pincourt a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Attendu que la Ville de Pincourt doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Qu'elle s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

Qu'elle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Qu'elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Qu'elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

VILLE DE PINCOURT

Qu'elle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

2021-08-290 SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA GESTION DE LA DETTE

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer une politique de gestion de la dette afin d'encadrer les décisions relatives à l'endettement et dans le but de maintenir une situation financière saine ;

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la Politique sur la gestion de la dette, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2021-08-291 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – AOÛT 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **Construction Jacques Théorêt Inc.** » : la somme de 266 763,57 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 13 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juin 2021 ; et la somme de 271 285,13 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 14 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juillet 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 901** soient imputées au poste 22.300.20.034.

- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 896,81 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 21 juin 2021.

- iii. « **Shellex Groupe Conseil Inc.** » : la somme de 12 647,25 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 30 juin 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste 22.300.20.035.

B) Paiements à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « **WSP Canada Inc.** » : la somme de 1 972,97 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour le soutien technique exécuté jusqu'au 26 juin 2021.
- ii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 2 763,71 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 24 juillet 2021.

VILLE DE PINCOURT

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 893** soient imputées au poste 22.400.40.893.

C) Paiements à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « **Eurovia Inc.** » : la somme de 256 219,16 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juillet 2021.
- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 3 759,68 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 9 juillet 2021.
- iii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 25 355,45 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 17 juillet 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 911** soient imputées au poste 22.300.10.911.

D) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 4

- i. « **Gérald Théorêt Inc.** » : la somme de 28 282,16 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 8, la libération de la retenue spéciale et la libération de la retenue pour aménagement et pavage exécutés jusqu'au 21 juillet 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste 22.300.10.867.

E) Paiement à effectuer pour le projet des travaux de réfection de la rue Northcote

- i. « **Construction J.P. Roy Inc.** » : la somme de 3 449,25 \$, toutes taxes incluses, représentant la libération de la retenue spéciale pour les travaux de réfection de la rue Northcote exécutés jusqu'au 21 juillet 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 874** soit imputée au poste 22.300.10.750.

2021-08-292	SUJET :	DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR LA VOIE D'ACCÈS DE L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL JUSQU'À LA NOUVELLE CASERNE-ATELIERS
-------------	---------	--

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à « *Inter clôtures Jermar* » pour l'achat et l'installation d'une clôture pour la voie d'accès de l'ancien garage municipal jusqu'à la nouvelle Caserne-Ateliers, pour une somme de 39 189,00 \$, toutes taxes incluses.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 856 soit imputée au poste budgétaire 22.300.20.035.

2021-08-293 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la Ville de Pincourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à présenter une demande d'aide financière au MTQ en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération*.

Que la Ville de Pincourt désigne la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Pincourt à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, à payer sa part des coûts du projet.

Que la Ville de Pincourt reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

2021-08-294 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2020-09-305 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA RUE CHERRYSTONE ET DES PLACES LILAS, CEDARWOOD ET THORNCLIFFE – APPEL D'OFFRES 2020-006

VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2020-09-305 – *Octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Cherrystone et des places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe – Appel d'offres 2020-006*, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2020-09-305 - *Octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Cherrystone et des places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe – Appel d'offres 2020-006*, pour changer la somme de 132 709,89 \$, par la somme de 171 801,39 \$, toutes taxes incluses.

2021-08-295 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 901 – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ACHAT ET
L'INSTALLATION DU CÂBLAGE INFORMATIQUE POUR LA
CASERNE-ATELIERS

Considérant que l'équipement informatique devra être en place avant la prise de possession du bâtiment, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'achat et l'installation du câblage informatique pour la Caserne-Ateliers, suivant recherche de prix, auprès de « *Lagacé Électrique Inc.* » pour la somme de 47 139,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 901, soit imputée au poste 22.300.20.034.

2021-08-296 SUJET : AUTORISATION DE LA TENUE DE DEUX ACTIVITÉS AU PARC
BELLEVUE LE 14 AOÛT 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue d'un festival de la jeunesse au parc Bellevue, piloté par le Comité Jeunesse La Presqu'île et le Groupe AS le 14 août 2021, de 14 h à 20 h.

D'autoriser la tenue d'une activité de kayak, au parc Bellevue, piloté par le Comité Ville en santé le 14 août 2021, de 14 h à 20 h 30.

D'autoriser le prêt d'équipement nécessaire.

De transmettre une copie de la présente résolution au Service de la sécurité publique de la Ville de Pincourt afin d'assurer une présence sur le site lors des activités.

VILLE DE PINCOURT

- 2021-08-297 SUJET : APPROBATION DES PROJETS FTTH-I21454 ET FTTH-I21467 DE BELL CANADA
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation des projets FTTH-I21454 ET FTTH-I21467 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2021-08-298 SUJET : APPROBATION DU PROJET 80169817 D'ÉNERGIR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet 80169817 d'Énergir concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2021-08-299 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 772-01 - REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 772 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES
- Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le projet de règlement intitulé *Règlement numéro 772-01 remplaçant le Règlement numéro 772 relatif à la prévention des incendies*, et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but du présent règlement étant d'en modifier la concordance avec des dispositions habilitantes plus récentes en matière de prévention des incendies.
- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- La période de questions a débuté à 19 h 23 et s'est terminée à 19 h 37.
- 2021-08-300 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 37, de lever la Séance ordinaire du 10 août 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 septembre 2021**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Diane Boyer, Denise Bergeron et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-09-301	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.		
2021-09-302	SUJET :	<u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> . D'approuver ledit procès-verbal.
2021-09-303	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u> Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-09)
2021-09-304	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2021</u>

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2021-09-305 SUJET : RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55) ET POUR LES EMPLOYÉS PERMANENTS (1LW65)

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2021 ;

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents (1LW65) avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2021, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec SSQ Groupe financier (1LW55) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents avec SSQ Groupe financier (1LW65) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

2021-09-306 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-128 – NOMINATION DE MONSIEUR LUC JOLLET ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant la résolution numéro 2021-04-128 – *Nomination de monsieur Luc Jollet et autorisation de signature du contrat de travail*, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2021-04-128 – *Nomination de monsieur Luc Jollet et autorisation de signature du contrat de travail*, pour changer les mots « technicien informatique » par les mots « Chef de division – Technologie de l'information ».

2021-09-307 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRES DANGEREUSES – HAZMAT – ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

VILLE DE PINCOURT

Considérant les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S-3.4) ;

Considérant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situations d'urgence signées par les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2009, laquelle est toujours en vigueur ;

Considérant les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif n° 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques ;

Considérant la résolution 2015-05-180 autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale d'une durée de 5 ans établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ;

Considérant que l'entente a été en vigueur du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 ;

Considérant que l'intervenante, malgré l'expiration de l'entente, a continué à fournir suivant les termes et conditions prévus à celle-ci, les services spécialisés en matières dangereuses aux municipalités requérantes de manière continue depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en voie d'adoption par l'autorité régionale réitère l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques ;

Considérant qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de renouveler l'entente spécialisée en matière dangereuse ;

Considérant les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie ;

Considérant que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT) ;

Considérant qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de renouveler, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021, l'entente par laquelle la Ville intervenante, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a à sa disposition pour répondre à toutes demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses ;

Considérant que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 19 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises à l'application de la réglementation de la Ville intervenante sur la tarification en vigueur pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature du renouvellement de l'entente à intervenir et préparée par la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

2021-09-308 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT NUMÉRO 1 À L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE POUR LES APPELS INITIAUX (SIMULTANÉS) EN CAS D'INCENDIES OU DE SITUATIONS D'URGENCE

Considérant que les municipalités de Pincourt, L'Île-Perrot et Terrasse-Vaudreuil sont parties à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour les appels initiaux (simultanés) en cas d'incendies ou de situations d'urgence signée en date du 17 juin 2011 ;

Considérant que les parties souhaitent apporter des modifications à cette entente en proposant un mode de facturation à taux fixe dans le but de favoriser l'optimisation des ressources communes en incendie, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'avenant numéro 1 à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide pour les appels initiaux (simultanés) en cas d'incendie ou de situations d'urgence.

2021-09-309 SUJET : APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Considérant que la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 20 au 26 septembre 2021 ;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

Considérant qu'Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville de Pincourt, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la *Semaine nationale de la sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

2021-09-310 SUJET : NOMINATION DE TROIS CHEFS AUX OPÉRATIONS SUR APPEL POUR LE SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE DES VILLES DE PINCOURT ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant l'entente de collaboration relative au service incendie signée par les villes de Pincourt et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ;

Considérant les nouvelles exigences d'optimisation de la desserte en incendie pour les villes de Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ;

Considérant les discussions avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et leur accord à cette nomination ;

Considérant la recommandation du directeur du Service d'urgence et de protection incendie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la nomination de messieurs Patrick Downs, Carl Noël et Sylvain O'Connor, à titre de chefs aux opérations sur appel du Service d'urgence et de protection incendie des villes de Pincourt et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

2021-09-311 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que nous en sommes à la dernière année d'option pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à aller en appel d'offres public pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2021-09-312 SUJET : NOMINATION DE MADAME NATHALIE CHÉNIER À TITRE DE GREFFIÈRE ADJOINTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant la nomination de Me Charlotte Gagné à titre de greffière dès janvier 2022 ;

Considérant que le poste de greffière adjointe sera dès lors vacant ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant le travail effectué par madame Nathalie Chénier à titre d'adjointe administrative à la fois pour la direction générale, le greffe et la mairie ;

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Nathalie Chénier à titre de greffière adjointe dès le 1^{er} janvier 2022, succédant ainsi à Me Charlotte Gagné.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat de travail à intervenir avec madame Nathalie Chénier.

2021-09-313 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-09-314 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

Considérant que la Ville avait autorisé la directrice du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à reporter la vente des immeubles pour non-paiement de taxes de 2019, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 2 septembre 2021 en tout ou en partie.

2021-09-315 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2021.

2021-09-316 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – SEPTEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

A) Paiement à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **Construction Jacques Théorêt Inc.** » : la somme de 255 953,56 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 15 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 août 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

B) Paiements à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 8 145,98 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 27 août 2021.
- ii. « **Eurovia Inc.** » : la somme de 390 577,88 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 août 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 911** soient imputées au poste 22.300.10.911.

- iii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 10 005,75 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 7 août 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste 22.300.10.072.

C) Paiement à effectuer pour le projet de la réfection des toitures de l'Omni-Centre

- i. « **Cormier Lefebvre Architectes Inc.** » : la somme de 3 069,83 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 juillet 2021.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.401.00.418.

D) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du boul. Cardinal-Léger au coin de la 5^e Avenue

- i. « **Shellex Groupe Conseil inc.** » : la somme de 2 069,55 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 août 2021.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.401.00.411.

2021-09-317 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856 – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉCRAN ANTIBRUIT VÉGÉTALISÉ, D'UN STATIONNEMENT ET D'UNE VOIE D'ACCÈS POUR LA COUR DES TRAVAUX PUBLICS – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-007

VILLE DE PINCOURT

Considérant le processus d'appel d'offres 2021-007 qui s'est terminé le 30 août 2021 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Pavages d'Amour Inc.	Oui	1 099 005,78 \$
Environnement routier NRJ Inc.	Oui	1 146 300,75 \$
Ali Excavation Inc.	Oui	1 200 457,67 \$
Duroking Construction/ 9200-2088 Québec Inc.	Oui	1 232 167,53 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour la construction d'un écran antibruit végétalisé, d'un stationnement et d'une voie d'accès pour la cour des travaux publics, auprès de « *Pavages d'Amour Inc.* » pour la somme de 1 099 005,78 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt numéro 856 soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2021-09-318

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DU CONSEIL » – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE ALLONGÉS – RUE DU SOUVENIR ET LE CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'installation de dos d'âne allongés sur la rue du Souvenir et le chemin Duhamel, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à « *Les Pavages La Cité B.M. Inc.* » pour la somme de 11 899,91 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets du conseil » soit imputée au poste comptable 22.300.10.528.

2021-09-319

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES TOITURES DE L'OMNI-CENTRE DE PINCOURT – APPEL D'OFFRES 2021-013

Considérant le processus d'appel d'offres 2021-013 qui s'est terminé le 13 septembre 2021 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

VILLE DE PINCOURT

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Couverture Montréal Nord Ltée	X	447 224,01 \$
Les toitures CS Lavallée (1997) Inc.	X	487 494,00 \$
Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée	X	494 824,81 \$
Entreprises J. Veilleux & fils Inc.	X	727 790,60 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour réfection des toitures de l'Omni-Centre de Pincourt, auprès de « *Couverture Montréal Nord Ltée* » pour la somme de 447 224,01 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain » soit imputée au poste comptable 22.100.20.721.

2021-09-320 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LA SAISON 2021-2022

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe "*LEC Inc.*" (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes de l'entente de remboursement conclue entre l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt, pour la location des glaces conformément au contrat et suivant réception des factures, pour chacun des mois de la saison 2021-2022.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2021-09-321 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE REMBOURSEMENT POUR LA SAISON 2021-2022 ENTRE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE PERROT INC. (HMIP) ET LES VILLES DE L'ÎLE PERROT

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de remboursement, pour la saison 2021-2022, entre L'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. (HMIP) et les villes de l'Île Perrot.

2021-09-322 SUJET : AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

Considérant la convention d'aide financière entre la Ville de Pincourt et la sous-ministre adjointe aux Aînés et aux Proches aidants ;

Considérant la démission de la chef de Division développement social et culturel ;

Considérant la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement ;

Considérant l'embauche tardive d'une agente de développement social et communautaire suite à la pandémie ;

Considérant que la Ville n'a pas pu tenir une consultation citoyenne en présentiel ;

Considérant que la Ville a jusqu'au 6 janvier 2022 pour présenter le rapport final présentant les résultats attendus, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Francis Hamel, directeur par intérim des Loisirs et Services communautaires ou madame Sabrina Martel, agente de développement social et communautaire, à demander une prolongation à la démarche Municipalité (MADA) jusqu'au 6 avril 2022.

2021-09-323 SUJET : VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 21 DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2017 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrérages de taxes foncières et de droits sur les mutations pour l'année 2019 ou antérieurs à ladite année.

Seront soustraites de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2019 et de droits sur les mutations immobilières de 2019 ayant un solde de 200 \$ et moins.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 21 décembre 2021, à 11 heures.**

VILLE DE PINCOURT

2021-09-324 SUJET : NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT
POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LA
VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 21 DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice du Service administratif et financier et trésorière, ou, en son absence, madame Johanne Bertrand, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 21 décembre 2021, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 29 et s'est terminée à 19 h 37.

2021-09-325 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, de lever la Séance ordinaire du 14 septembre 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE ADJOINTE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le lundi 20 septembre 2021**, à 8 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, et messieurs les conseillers Alexandre Wolford et René Lecavalier.

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

Absence motivée : Monsieur le conseiller Sam Ierfino

2021-09-326	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		À 8 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 20 septembre 2021.
		PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC
		Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
2021-09-327	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021.
2021-09-328	SUJET :	<u>DEMANDE D'ADDENDA À L'APPEL D'OFFRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR L'OPTIMISATION DE L'AUTOROUTE 20</u>
		Considérant la table d'échange sur la mobilité dans le corridor de l'autoroute 20 mise en place en 2018 par le ministère des Transports et à laquelle les villes de Vaudreuil-Dorion et Pincourt ont participé activement ;
		Considérant que le ministère des Transports a lancé un appel d'offres public sur le SEAO le 30 août 2021 pour une étude d'opportunité sur l'optimisation de l'autoroute 20 entre la route 342 à Vaudreuil-Dorion et le pont Galipeault à L'Île-Perrot (dossier 2064-21-AA01) ;
		Considérant que les membres de la table d'échange n'ont pas eu l'occasion de commenter le devis de cet appel d'offres avant qu'il ne soit publié par le ministère ;
		Considérant que l'ensemble des municipalités riveraines au corridor à l'étude attendent depuis plusieurs années une solution aux problèmes vécus dans ce secteur ;
		Considérant que des solutions ont déjà été soumises au ministère par la ville de Vaudreuil-Dorion ;
		Considérant les répercussions catastrophiques vécues lors de la fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes le 20 mai 2021 dans le corridor de l'autoroute 20 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le ministère, dans son devis de services professionnels pour l'étude d'opportunité, accorde une période de 3 ans au mandataire pour compléter cette étude à la suite de l'octroi du contrat ;

Considérant que le ministère a prévu un délai de 30 mois pour la livraison de l'étude d'opportunité pour le projet du 3^e lien entre Lévis et Québec dans l'appel d'offres 7121-17-AA01, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt demande au ministère d'émettre un addenda à son appel d'offres pour cette étude d'opportunité, avant l'ouverture des soumissions prévue le 27 septembre 2021, pour diminuer le délai pour compléter l'étude à un maximum de 18 mois.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-09-329 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 8 h 04, de lever la séance extraordinaire du 20 septembre 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE ADJOINTE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 5 octobre 2021**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Diane Boyer, Denise Bergeron et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford et Sam Ierfino

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

Absence motivée : Monsieur le conseiller René Lecavalier

2021-10-330	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance. PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
2021-10-331	SUJET :	<u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> . D'approuver lesdits procès-verbaux.
2021-10-332	SUJET :	<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u> Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-10)

VILLE DE PINCOURT

2021-10-333 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
SEPTEMBRE 2021

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2021-10-334 SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE
PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2021-014 –
FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants, pour l'appel d'offres 2021-014 :

Critère 1	Existence corporative	15 points
Critère 2	Expérience de l'entreprise : réalisation de mandats similaires de sécurité publique	30 points
Critère 3	Expérience de l'entreprise : réalisation de mandats similaires en événementiel	30 points
Critère 4	Expérience et compétence du responsable de projet ainsi que de sa relève	25 points

2021-10-335 SUJET : DEMANDE DE MODIFICATION DE PROJET AU PLAN
TRIENNAL 2021

Considérant que la Ville avait prévu au plan triennal 2021 une somme de 8 000 \$ aux projets spéciaux 2021 du conseil pour des ajouts supplémentaires d'affichages aux DEL pour certains passages piétonniers sur le territoire ;

Considérant que des lumières de visibilité et de traverse ainsi que des panneaux d'arrêt lumineux ont déjà été installés à plusieurs endroits ;

Considérant que la Ville désire modifier le projet « Projets du conseil – Affichages aux DEL (Passages piétonniers) », il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la modification du projet « Projets du conseil – Affichages aux DEL (Passages piétonniers) » afin d'utiliser la somme de 8 000 \$ prévue dans le surplus réservé « Projets du conseil » pour l'acquisition d'une remorque pour afficheur de vitesse mobile avec accessoires.

VILLE DE PINCOURT

2021-10-336	SUJET :	<u>AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'autoriser Moisson Sud-Ouest à tenir un barrage routier au profit de <i>La Grande Guignolée des médias</i> , le jeudi 2 décembre 2021, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5 ^e Avenue à Pincourt.
		De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.
2021-10-337	SUJET :	<u>ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE TÉLÉTRAVAIL</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		De procéder à l'adoption de la Politique sur le télétravail de la Ville de Pincourt, ladite Politique étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
2021-10-338	SUJET :	<u>APPUI À LA DÉMARCHE DE MISE À JOUR DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)</u>
		Considérant la transmission à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à l'ensemble de ses composantes, par la Couronne-Sud, au printemps 2021, d'un document énonçant 41 recommandations à l'approche des prochains travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ;
		Considérant que la proposition de la Couronne-Sud repose sur un ensemble d'éléments fondamentaux, notamment la détermination d'objectifs ayant une incidence métropolitaine et le respect des différentes échelles de planification quant aux moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs ;
		Considérant le dépôt, lors de la séance du 9 septembre 2021 du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une démarche de mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ;
		Considérant que le cadre de référence proposé pour la mise à jour du PMAD selon un horizon 2042, ainsi que le processus de collaboration entre les différentes composantes et partenaires afin de réaliser les travaux, tel que proposés dans la démarche, ne répondent pas aux recommandations formulées par la Couronne-Sud, en plus de laisser des questions sans réponse ;
		Considérant que la notion de « mise à jour » n'existe pas au sens de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ;
		Considérant que la CMM était dans l'obligation d'entamer la révision du PMAD depuis le 12 mars 2017, en suivant le processus qui y est prévu dans la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ;
		Considérant qu'après avoir observé et composé avec les effets concrets du PMAD sur le terrain depuis 2010, l'ensemble de la région métropolitaine est en droit de s'attendre à un exercice de révision complet ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud ;

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud ;

De réclamer que la Communauté métropolitaine de Montréal modifie, avec le concours des cinq secteurs qui la composent, la démarche de travail proposée en vue de réviser le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, pour la rendre plus inclusive et respectueuse de ses composantes, et la dépose de nouveau, avant la détermination d'un échéancier de travail détaillé ;

De transmettre copie de la présente résolution au secrétariat de la Communauté métropolitaine de Montréal.

2021-10-339 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-10-340 SUJET : RÉSILIATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-011

Considérant l'appel d'offres 2018-011 pour les services professionnels d'audit des états financiers lancé du 21 novembre au 6 décembre 2018 ;

Considérant le contrat octroyé à la firme « *MBBA S.E.N.C.R.L.* », sous la résolution numéro 2018-12-431 ;

Considérant que le contrat était d'une durée de trois exercices financiers, soit les années 2018, 2019 et 2020 ;

Considérant que certains associés de la firme *MBBA S.E.N.C.R.L.* se sont joints à la firme *MPA Inc.* en 2020 ;

Considérant que le contrat entre la Ville de Pincourt et la firme *MBBA S.E.N.C.R.L.* a été transféré à la firme *MPA Inc.* ;

Considérant que la Ville de Pincourt a l'option de renouveler pour deux années supplémentaires, une année à la fois ;

Considérant que la Ville de Pincourt ne souhaite pas se prévaloir des deux années supplémentaires, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

De résilier le contrat liant la Ville de Pincourt et *MPA Inc.*, anciennement *MBBA S.E.N.C.R.L.*, pour les services professionnels d'audit des états financiers de l'appel d'offres 2018-011.

2021-10-341 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Considérant que la Ville de Pincourt ne souhaite pas se prévaloir des deux années supplémentaires offertes dans le contrat actuel avec la firme *MPA Inc.*, anciennement *MBBA S.E.N.C.R.L.*, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice et trésorière du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à aller en appel d'offres publics pour des services professionnels d'audit des états financiers.

2021-10-342 SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2021-016 – SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critère 1	Présentation générale	10 points
Critère 2	Expérience de la firme dans la réalisation de mandats similaires	20 points
Critère 3	Compréhension du mandat, méthodologie et échéancier	20 points
Critère 4	Expérience et compétence du directeur responsable du dossier	25 points
Critère 5	Qualification et expérience de l'associé	25 points

2021-10-343 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – OCTOBRE 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **Shellex Groupe Conseil Inc.** » : la somme de 10 347,75 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 août 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 856** soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

- i. « **Construction Jacques Théorêt Inc.** » : la somme de 121 149,87 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 16 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 septembre 2021.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

B) Paiement à effectuer pour le projet des plans de gestion des débordements

- i. « **JFSA** » : la somme de 4 828,95 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 août 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projet de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.300.10.048.

C) Paiements à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « **Eurovia Inc.** » : la somme de 708 602,93 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 septembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 911** soit imputée au poste 22.300.10.911.

- ii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 35 130,96 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 11 septembre 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste 22.300.10.072.

D) Paiement à effectuer pour le projet de migration à l'éclairage aux DEL pour les luminaires de type COBRA

- i. « **Énergère Inc.** » : la somme de 284 571,30 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 août 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 878** soit imputée au poste comptable 22.300.40.878.

2021-10-344	SUJET :	DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856 - ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR LE SUIVI QUALITATIF DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE-ATELIERS – APPEL D'OFFRES 2021-007
-------------	---------	---

Considérant l'appel d'offres public numéro 2021-007 lancé le 5 août 2021 par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat pour le suivi qualitatif des travaux d'aménagement de la Caserne-Ateliers auprès de la firme « *Laboratoire GS Inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme de 13 710,77 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 856, soit imputée au poste 22.300.20.035.

VILLE DE PINCOURT

2021-10-345 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – OCTROI DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC BELLEVUE – APPEL D'OFFRES 2021-012

Considérant le processus d'appel d'offres 2021-007 qui s'est terminé le 27 septembre 2021 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
C-Techno (9211-9825 Québec Inc.)	Oui	291 303,53 \$
Néolect Inc.	Oui	293 888,75 \$
Systèmes Urbains Inc.	Oui	349 621,73 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour le remplacement des luminaires des terrains de tennis du parc Bellevue, auprès de la firme « C-Techno », pour une somme de 291 303,53 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.10.046.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 29 130,35 \$, à compter de l'exercice financier 2022.

2021-10-346 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-03-120 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » - OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE DE SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION PARTIELLE DU BOUL. CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2021-03-120 – *Dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » - Octroi d'un mandat pour la préparation de plans et devis ainsi que de surveillance de chantier pour des travaux de réfection partielle du boul. Cardinal-Léger*, afin de changer les mots « surplus réservé » par les mots « surplus non réservé ».

2021-10-347 SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE TRANSMETTRE CETTE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la municipalité de Pincourt désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la municipalité de Pincourt ne prévoit pas la formation de pompiers pour le programme Pompier I mais d'un pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2021-10-348 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –
SEPTEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

- 15 septembre 2021

VILLE DE PINCOURT

2021-10-349	SUJET :	AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE CALENDRIER D'ARCHIVAGE
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'autoriser le greffier, M ^e Etienne Bergevin Byette, ou la greffière adjointe, M ^e Charlotte Gagné, à procéder à la destruction de documents en conformité avec le calendrier d'archivage.
2021-10-350	SUJET :	MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 906 AFIN DE RÉDUIRE LA DÉPENSE INITIALE EN SOUSTRAYANT LE LOT NUMÉRO 1 721 678 DU PROCESSUS D'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ
		Considérant qu'il est nécessaire d'amender le Règlement numéro 906 afin de retirer le lot numéro 1 721 678 tout en diminuant la dépense rattachée à l'acquisition projetée dudit lot ;
		Considérant que la Ville de Pincourt a décrété, par le biais du Règlement numéro 906, une dépense de 4 300 000 \$ et un emprunt du même montant afin de faire l'acquisition de lots du boisé Rousseau de gré à gré ;
		Considérant l'utilisation par la propriétaire et la présence de deux cabanons sur le lot numéro 1 721 678 ;
		Considérant que la Ville désirait procéder à l'acquisition de gré à gré de terrains vacants aux fins de préserver le boisé, mais que la propriétaire s'oppose à l'acquisition du lot de gré à gré étant donné son utilisation ;
		Considérant que la Ville n'entend pas donner suite au processus d'acquisition de gré à gré dudit lot étant donné son utilisation à des fins accessoires à sa résidence limitrophe, il est
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		Que le titre du Règlement numéro 906 soit remplacé par le suivant : « Règlement numéro 906 décrétant des dépenses de 4 209 100 \$ et un emprunt du même montant dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau ».
		Que l'article 3 du règlement numéro 906 soit remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 209 100 \$ aux fins du présent règlement.
		Que l'article 4 du règlement numéro 906 soit remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 209 100 \$ sur une période de 30 ans ».
		Que les annexes A et A1 soient modifiées afin de retirer l'acquisition du lot 1 721 678, propriété de madame Jeanne D'Arc Cuillerier, d'une superficie de 6 060,08 pieds carrés et représentant un montant de 90 901,20 \$.
		Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

VILLE DE PINCOURT

- 2021-10-351 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 772-01 – REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 772 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES
-
- Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 772-01 lors de la séance ordinaire du 10 août 2021, sous le numéro de résolution 2021-08-299, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le Règlement numéro 772-01 – Remplaçant le Règlement numéro 772 relatif à la prévention des incendies.*
- 2021-10-352 SUJET : NOMINATION DE DEUX OFFIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891 et 900
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser messieurs Philippe Bédard, matricule numéro 2106 et Hugo Dandurand, matricule numéro 2108, à appliquer les divers articles des règlements 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891 et 900 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- Aucune question de l'auditoire.
- 2021-10-353 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021
-
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 23, de lever la Séance ordinaire du 5 octobre 2021.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE ADJOINTE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 16 novembre 2021**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Diane Boyer, Denise Bergeron et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-11-354 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2021-11-355 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal.

2021-11-356 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-11)

VILLE DE PINCOURT

2021-11-357	SUJET :	DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021
		Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
2021-11-358	SUJET :	DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME CAROLE CHAMBERLAND – PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE
		Considérant que madame Carole Chamberland, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 3 janvier au 8 avril 2022 inclusivement ; Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'accorder à madame Carole Chamberland – Préposée à la bibliothèque, un congé sans solde du 3 janvier au 8 avril 2022 inclusivement, selon sa demande déposée.
2021-11-359	SUJET :	DEMANDE DE CONGÉ SABBATIQUE – MONSIEUR MARC BOUTHILLIER – POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE
		Considérant que monsieur Marc Bouthillier, employé à temps partiel depuis plus de cinq (5) ans, a déposé, le 21 octobre 2021, au bureau du Service des ressources humaines, une demande écrite de congé sabbatique pour la période du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2022 inclusivement ; Considérant que l'article 12 de la convention collective de travail en vigueur stipule que l'employé à temps partiel doit faire une demande écrite, 45 jours avant le début du congé sabbatique ; Considérant que le dépôt de la demande de congé sabbatique de monsieur Marc Bouthillier ne respecte pas l'une des dispositions de l'article 12 de la convention collective ; Considérant que la direction générale et le Service d'urgence et de protection incendie accordent néanmoins le congé sabbatique de monsieur Bouthillier, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la demande de congé sabbatique de monsieur Marc Bouthillier, pompier et premier répondant du Service d'urgence et de protection incendie du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2022 inclusivement selon sa demande déposée.

2021-11-360 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-11-361 SUJET : ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2022 DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2021-10-083 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot adoptant le budget 2022 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les villes membres doivent adopter le budget 2022 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot par résolution, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2022 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2022 pour une somme de 1 533 844 \$.

D'imputer cette somme aux postes budgétaires 02.412.00.810 et 02.412.00.920.

2021-11-362 SUJET : CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE – ENVIRONNEMENT ET PLANTATION

Considérant notre Politique sur le développement durable adoptée ultérieurement ;

Considérant l'engagement environnemental du conseil ;

Considérant que cette réserve sera bonifiée annuellement, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice et trésorière du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à créer une réserve financière en environnement et plantation et à injecter, du surplus non réservé, la somme de 100 000 \$.

VILLE DE PINCOURT

2021-11-363 SUJET : NOMINATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS AUX COMPTES BANCAIRES – ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant les changements suite aux élections municipales 2021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt demande le retrait du nom de messieurs Yvan Cardinal et Alexandre Wolford, à titre de signataires, aux comptes bancaires de la Ville et d'ajouter les signataires suivants :

- Monsieur Claude Comeau, maire ;
- Monsieur Hugo Gendreau, conseiller – District # 1 ;
- Madame Denise Bergeron, conseillère – District # 2 ;
- Monsieur Sam Ierfino, conseiller – District # 3 ;
- Madame Diane Boyer, conseillère – District # 4 ;
- Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère – District # 5 ;
- Monsieur René Lecavalier, conseiller – District # 6.

2021-11-364 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – NOVEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **Laboratoire GS** » : la somme de 1 836,73 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 août 2021.
- ii. « **Construction Arcade** » : la somme de 538 578,61 \$, toutes taxes incluses, représentant les décomptes progressifs no 1 et 2 (Libération du 5 %) pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2021.
- iii. « **Shellex Groupe-Conseil Inc.** » : la somme de 2 242,01 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste comptable 22.300.20.035.

B) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 5 921,21 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 18 septembre 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** », soit imputée au poste 22.400.40.086.

VILLE DE PINCOURT

C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection de la Shamrock

- i. « **Shellex Groupe-Conseil Inc.** » : la somme de 15 809,06 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste 22.300.10.072.

D) Paiement à effectuer pour le projet des plans de gestion des débordements

- i. « **JFSA** » : la somme de 9 196,56 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projet de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste comptable 22.300.10.048.

E) Paiements à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « **Eurovia Inc.** » : la somme de 929 980,03 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 octobre 2021.
- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 8 105,74 \$ toutes taxes incluses, représentant les décomptes progressifs no 3 et 4 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 2 novembre 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 911** soient imputées au poste 22.300.10.911.

- iii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 42 801,74 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 23 octobre 2021.

Que cette dépense financée par le **surplus réservé** soit imputée au poste 22.300.10.072.

F) Paiement à effectuer pour le projet de migration à l'éclairage aux DEL pour les luminaires de type COBRA

- i. « **Énergère Inc.** » : la somme de 39 295,08 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 878** soit imputée au poste comptable 22.300.40.878.

G) Paiement à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 3 647,58 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 23 octobre 2021.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 893** soit imputée au poste 22.400.40.893.

H) Paiements à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel, phase 4

- i. « **Gérald Théorêt Inc.** » : la somme de 3 837,40 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif numéro 9 pour les travaux exécutés jusqu'au 21 juillet 2021.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.401.00.418.

- ii. « **Gérald Théorêt Inc.** » : la somme de 83 820,98 \$, toutes taxes incluses, représentant la libération de la retenue définitive pour les travaux exécutés jusqu'au 21 juillet 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste 22.300.10.867.

I) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des toitures à l'Omni-Centre

- i. « **Couverture Montréal Nord Ltée** » : la somme de 373 631,38 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2021.

Que cette dépense financée par le **surplus réservé** soit imputée au poste 22.100.20.721.

2021-11-365 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE TOILES SOLAIRES POUR LA CASERNE ATELIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de toiles solaires pour la Caserne-Ateliers, suivant recherche de prix, auprès de « *Jean L. Décor 2001 Inc.* » pour la somme de 19 183,58 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 3 836,71 \$ à compter de l'exercice financier 2022.

2021-11-366 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – FRAIS DE NON-CONFORMITÉ SUITE AU RETOUR DES CHARGEUSES-RÉTROCAVEUSES DU CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL – APPEL D'OFFRES 2016-001

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville a fait l'achat par financement crédit-bail sur soixante (60) mois de deux (2) chargeuses-rétrocaveuses en 2016 ;

Considérant que la Ville avait l'option de faire l'acquisition des deux chargeuses-rétrocaveuses à la fin du bail ;

Considérant que la Ville ne souhaitait pas se prévaloir de l'option d'achat ;

Considérant que les deux chargeuses-rétrocaveuses ont dû être retournées ;

Considérant qu'il y a des frais de non-conformité aux conditions de retour du contrat de crédit-bail, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les frais de non-conformité aux conditions de retour du contrat de crédit-bail pour les deux chargeuses-rétrocaveuses, auprès de « *Les Services Financiers Caterpillar Limitée* » pour une somme de 57 567,98 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.315.00.540.

2021-11-367	SUJET :	DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – RÉPARATION DU MOTEUR DU BALAI MÉCANIQUE DE RUE
-------------	---------	--

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour la réparation du moteur du balai mécanique de rue, auprès de « *Centre de moteur JS Levesque* » pour une somme de 21 453,29 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.315.00.540.

2021-11-368	SUJET :	DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE AUTORÉCUREUSE ET D'UN EXTRACTEUR DE TAPIS POUR LA CASERNE-ATELIERS
-------------	---------	---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, suivant recherche de prix, d'une autorécurveuse et d'un extracteur de tapis, pour la Caserne-Ateliers, auprès de « *Distribution O-Max Inx.* » pour une somme de 10 898,98 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.220.40.043.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 2 179,79 \$ à compter de l'exercice financier 2022.

2021-11-369	SUJET :	DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIERS URBAINS » - REMPLACEMENT ET INSTALLATION DE L'UNITÉ D'AIR CLIMATISÉ À L'HÔTEL DE VILLE
-------------	---------	---

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures, monsieur Miguel Faille, à octroyer un mandat, suivant recherche de prix, auprès de « *Thermocyr Inc.* » pour le remplacement et l'installation de l'unité d'air climatisé à l'hôtel de Ville, pour la somme de 12 072, 38 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobiliers urbains » soit imputée au poste budgétaire 02.196.00.531.

2021-11-370 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-223 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE MANDAT POUR LES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES DES TERRAINS AU PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2021-06-223 – *Dépense financée par le surplus non réservé – Octroi d'un mandat pour les travaux de scellement de fissures des terrains au parc Bellevue*, afin de changer la somme de « 21 419,84 \$ » pour la somme de « 23 581,37 \$ ».

2021-11-371 SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville autorise seulement deux (2) barrages routiers par année, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires de la Ville de Pincourt, sous réserve des directives de la santé publique dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, à tenir un barrage routier au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, le samedi 20 novembre 2021, à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et du boulevard du Traversier à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2021-11-372 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 865-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 865 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de règlement numéro 865-02 intitulé *Règlement numéro 865-02 modifiant le Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble*, et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2021-11-373 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2022

VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce qu'un règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année 2022 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2021-11-374 AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS, DES DÉCHETS RECYCLABLES, DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2022

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2022 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2021-11-375 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2022

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2022 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2021-11-376 SUJET : NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 803, 806, 846, 886 et 891

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Marcel Lamoureux, à appliquer les divers articles des règlements 803, 806, 846, 886 et 891 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2021-11-377 SUJET : OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT 910

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître que les officiers suivants sont responsables d'appliquer les divers articles du règlement 910 et qu'à ce titre, ceux-ci sont autorisés à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant, conformément aux autorisations précédemment émises.

- François Plaisance
- Gabriel Proulx
- Nicolas Toussaint
- Jérémie Plouffe
- Chloé Boyer
- Dominique Simoneau
- Amanda Mcinnis-Blanchette
- Marcel Lamoureux
- Philippe Bédard
- Hugo Dandurand

VILLE DE PINCOURT

2021-11-378 SUJET : DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022.

2021-11-379 SUJET : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2021-11-380 SUJET : NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR LA DURÉE DU MANDAT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les maires suppléants soient nommés comme suit :

Périodes	Conseillers	District
Novembre 2021 à février 2022 incl.	Monsieur René Lecavalier	6
Mars 2022 à juin 2022 incl.	Madame Claudine Girouard-Morel	5
Juillet 2022 à octobre 2022 incl.	Madame Diane Boyer	4
Novembre 2022 à février 2023 incl.	Monsieur Sam Ierfino	3
Mars 2023 à juin 2023 incl.	Madame Denise Bergeron	2
Juillet 2023 à octobre 2023 incl.	Monsieur Hugo Gendreau	1
Novembre 2023 à février 2024	Monsieur René Lecavalier	6
Mars 2024 à juin 2024 incl.	Madame Claudine Girouard-Morel	5
Juillet 2024 à octobre 2024 incl.	Madame Diane Boyer	4
Novembre 2024 à février 2025 incl.	Monsieur Sam Ierfino	3
Mars 2025 à juin 2025 incl.	Madame Denise Bergeron	2
Juillet 2025 à octobre 2025 incl.	Monsieur Hugo Gendreau	1

2021-11-381 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE DRAINAGE ET DE NON-CONSTRUCTION – LOTS 5 488 092 et 5 488 138

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de servitude d'une conduite d'égout pluvial et de drainage et de non-construction à intervenir entre « *Habitations Voyer – Domaine de la Pointe Inc.* » et la Ville de Pincourt, affectant les lots 5 488 092 et 5 488 138.

2021-11-382 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 819 –
RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PINCOURT, TEL
QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement amendant le règlement 819 – Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 23 et s'est terminée à 19 h 58.

2021-11-383 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 59, de lever la séance ordinaire du 16 novembre 2021.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 décembre 2021**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Diane Boyer, Denise Bergeron et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-12-384 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de décembre 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2021-12-385 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal.

2021-12-386 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2021-12)

2021-12-387 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de novembre 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2021-12-388 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR DE LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT – APPEL D'OFFRES 2021-014

Considérant l'appel d'offres 2021-014 lancé du 6 au 27 octobre 2021 ;

Considérant qu'un soumissionnaire n'était pas conforme et que l'autre a envoyé ses documents de soumission en retard le rendant ainsi inamissible ;

Considérant l'évaluation qualitative de la soumission dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant l'offre reçue et son analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)	Pointage final	Rang
Groupe de sécurité Garda	Oui	165 783,58 \$	8,14	1
Perceptage International	Non			

Il est,

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un contrat de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, une année à la fois, pour la Fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt à « Groupe de sécurité Garda », pour la somme maximale annuelle de 165 783,58 \$, toutes taxes incluses, sous réserve des augmentations annuelles possibles au taux horaire de base selon le *Décret sur les agents de sécurité*.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.211.00.492.

2021-12-389 SUJET : NOMINATION DE MONSIEUR SIMON GRENIER AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Considérant le long parcours professionnel de monsieur Grenier dans un premier temps comme employé puis, en 2006, comme directeur du Service des loisirs et des services communautaires à la Ville de Pincourt ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que monsieur Grenier souhaite aujourd’hui relever de nouveaux défis au sein de notre organisation ;

Considérant sa grande expertise de plus de 40 ans dans le monde municipal ;

Considérant la recommandation du directeur général en ce sens, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

De nommer monsieur Simon Grenier à titre de chargé de projets à la direction générale ;

D’autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer l’addenda au contrat de travail de monsieur Grenier ;

Et finalement, de remercier monsieur Grenier pour toutes ces années à la tête des Loisirs et des services communautaires et de souligner son engagement à toujours améliorer l’offre de service de la Ville de Pincourt.

2021-12-390

SUJET :

NOMINATION DE MONSIEUR FRANCIS HAMEL AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Considérant la recommandation du directeur général en ce sens, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

De nommer monsieur Francis Hamel à titre de directeur du Service des loisirs et des services communautaires ;

D’autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer le nouveau contrat de travail de monsieur Hamel.

2021-12-391

SUJET :

COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION DES PRÉSIDENTS, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES GESTIONNAIRES PRINCIPAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

De nommer les présidents, les vice-présidents et les gestionnaires principaux des commissions de travail du conseil jusqu’au 1^{er} novembre 2025.

Commission	Nom	Titre
Commission d’administration et de finances	Madame Diane Boyer	Présidente
	Monsieur Hugo Gendreau	Vice-président
	Me Etienne Bergevin B.	Gestionnaire principal
Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture	Madame Denise Bergeron	Présidente
	Madame Claudine Girouard-Morel	Vice-présidente
	Monsieur Francis Hamel	Gestionnaire principal

VILLE DE PINCOURT

Commission de développement durable	Madame Claudine Girouard-Morel	Présidente
	Monsieur Hugo Gendreau	Vice-président
	Madame Vicky Sauvé	Gestionnaire principal
Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire	Monsieur René Lecavalier	Président
	Madame Diane Boyer	Vice-présidente
	Madame Line St-Onge	Gestionnaire principal
	Monsieur Richard Dubois	Gestionnaire principal
Commission de sécurité publique	Madame Denise Bergeron	Présidente
	Monsieur René Lecavalier	Vice-président
	Monsieur François Plaisance	Gestionnaire principal
Commission de technique incendie	Monsieur Claude Comeau	Président
	Monsieur René Lecavalier	Vice-président
	Monsieur Yanick Bernier	Gestionnaire principal
	Monsieur Stéphane Séguin	Gestionnaire principal

2021-12-392

SUJET :

NOMINATION DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER À DIVERS COMITÉS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les élus suivants soient nommés pour siéger, au nom du conseil municipal de la Ville de Pincourt, jusqu’au 1^{er} novembre 2025, sur les comités ci-après nommés :

Comité de développement social	Monsieur Claude Comeau
	Madame Denise Bergeron
	Madame Claudine Girouard-Morel
Comité Jeunesse	Monsieur Claude Comeau
	Monsieur Hugo Gendreau
Comité Interculturel	Monsieur Sam Ierfino
Comité de Ville en santé	Madame Denise Bergeron
Comité consultatif d’urbanisme	Madame Claudine Girouard-Morel
	Monsieur Sam Ierfino
Comité d’action pour handicapés	Madame Claudine Girouard-Morel
	Madame Denise Bergeron
Régie de l’eau de l’Île Perrot	Monsieur Claude Comeau
	Madame Diane Boyer
Comité de démolition	Monsieur René Lecavalier
	Madame Diane Boyer
	Madame Claudine Girouard-Morel

VILLE DE PINCOURT

Comité de développement économique	Madame Claudine Girouard-Morel
	Monsieur Hugo Gendreau
Comité environnemental	Madame Claudine Girouard-Morel
	Monsieur Hugo Gendreau

2021-12-393 SUJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES DE LA COURONNE-SUD POUR LES POSTES DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

Considérant qu'en vertu de la Loi sur le réseau de transport métropolitain, les municipalités de la Couronne-Sud procèdent à la nomination de quatre (4) représentant.es au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo) ;

Considérant que les quatre sièges attirés au secteur de la Couronne-Sud sont vacants ;

Considérant qu'en vertu de la Loi, les 40 municipalités locales de la Couronne-Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration d'exo en adoptant une résolution par leur conseil respectif qui indique les noms des candidat.es que le conseil propose en regard des postes à combler ;

Considérant la transmission des quatre candidatures suivantes aux officiers de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, et leur dépôt lors de la séance du Conseil de la Table du 30 novembre 2021 :

- Monsieur Pierre Séguin, maire de la Ville de L'Île-Perrot
- Monsieur Éric Allard, maire de la Ville de Châteauguay
- Madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly
- Monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie

Considérant que deux de ces candidatures proviennent des MRC de l'Est de la Couronne-Sud et que deux proviennent de l'Ouest, ce qui reflète le consensus de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud visant à ce que les postes de membres du conseil d'administration d'exo attirés au secteur de la Couronne-Sud soient répartis à travers l'ensemble du territoire visé.

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De désigner les personnes suivantes pour les postes de membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo) :

- Monsieur Pierre Séguin, maire de la Ville de L'Île-Perrot
- Monsieur Éric Allard, maire de la Ville de Châteauguay
- Madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly
- Monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie

De faire parvenir copie de la présente résolution au secrétariat général d'exo, à l'adresse secretariatgeneral@exo.quebec, ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, à l'adresse l.vignola@couronnesud.ca.

VILLE DE PINCOURT

2021-12-394 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME GENEVIÈVE GROLEAU – AGENTE AUX COMMUNICATIONS – SERVICE DES COMMUNICATIONS

Considérant que madame Geneviève Groleau, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 30 novembre 2021, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 28 janvier au 31 juillet 2022 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Geneviève Groleau – Agente aux communications, un congé sans solde du 28 janvier au 31 juillet 2022 inclusivement selon sa demande déposée.

3021-12-395 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2021-12-396 SUJET : OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS – APPEL D'OFFRES 2021-016

Considérant l'appel d'offres 2021-016 lancé du 6 au 27 octobre 2021 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant que la Ville n'a reçu qu'un soumissionnaire et que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « BCGO S.E.N.C.R.L. » est conforme aux exigences ;

Firme ayant soumissionnée	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)	Pointage final	Rang
BCGO S.E.N.C.R.L.	Oui	143 718,75 \$	9,74	1

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'audit des états financiers, auprès de « BCGO S.E.N.C.R.L. » pour trois années pour une somme de 86 231,25 \$.

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt pourra renouveler pour deux années supplémentaires, une année à la fois, pour une somme respective de 28 743,75 \$ et de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02.131.00.413., 02.220.00.413 et 02.414.06.413.

2021-12-397 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE DÉPART À MONSIEUR ALEXANDRE WOLFORD, CONSEILLER SORTANT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de l'allocation de départ à monsieur Alexandre Wolford, conseiller sortant, conformément à l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

2021-12-398 SUJET : TRANSFERT DE FONDS DE LA RÉSERVE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) À LA RÉSERVE ENVIRONNEMENT ET PLANTATION

Considérant que la réserve *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP) s'élève à 102 966 \$;

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2021, une nouvelle réserve financière intitulée « *Environnement et plantation* » et que la réserve MDDEP n'est plus nécessaire, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De transférer les fonds de la réserve MDDEP pour la somme de 102 966 \$ à la réserve *Environnement et plantation*.

D'annuler la réserve MDDEP.

2021-12-399 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **Construction Arcade** » : la somme de 23 513,76 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2021.
- ii. « **Les entreprises Normand Mongrain** » : la somme de 7 185,94 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de dessouchages à la Caserne-Ateliers s'étant terminés le 29 novembre 2021.
- iii. « **Shellex Groupe-Conseil Inc.** » : la somme de 6 498,97 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 2 novembre 2021.

VILLE DE PINCOURT

- iv. « **Les Pavages D'amour Inc.** » : la somme de 333 004,87 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 novembre 2021.
- v. « **EMI/Denis Bourbonnais & fils** » : la somme de 11 600,92 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux exécutés le 30 novembre 2021.
- vi. « **Laboratoire GS** » : la somme de 7 510,74 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés le 30 novembre 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste comptable 22.300.20.035.

B) Paiement à effectuer pour le projet de réfection de la Shamrock

- i. « **Shellex Groupe-Conseil Inc.** » : la somme de 14 084,44 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 octobre 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste 22.300.10.072.

C) Paiements à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « **Eurovia Inc.** » : la somme de 968 555,42 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 novembre 2021.
- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 6 934,43 \$ toutes taxes incluses, représentant les décomptes progressifs no 5 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 30 novembre 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 911** soient imputées au poste 22.300.10.911.

- iii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 23 290,44 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 8 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 25 novembre 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste 22.300.10.072.

D) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des toitures à l'Omni-Centre

- i. « **Cormier Lefebvre Architectes** » : la somme de 6 818,02 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les services professionnels jusqu'au 31 octobre 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste 02.401.00.418.

VILLE DE PINCOURT

2021-12-400 SUJET : OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉCOLES ET DES STATIONNEMENTS INCITATIFS POUR LA SAISON 2021-2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu ainsi que le déneigement des stationnements incitatifs, pour l'année 2021-2022, à l'entreprise « *Déneigement Gabriel Inc.* », pour la somme de 23 999,84 \$, toutes taxes incluses.

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école primaire St-Patrick et de l'école primaire Edgewater, pour l'année 2021-2022, à l'entreprise « *Germain Leduc* », pour la somme de 23 891,80 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le fonds « *Déneigement des écoles* » soient imputées au poste budgétaire 02.799.00.521.

2021-12-401 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-295 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 901 – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DU CÂBLAGE INFORMATIQUE POUR LA CASERNE-ATELIERS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2021-08-295 – *Dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 901 – Octroi d'un mandat pour l'achat et l'installation du câblage informatique pour la Caserne-Ateliers*, afin de changer la somme de « 47 139,75 \$, toutes taxes incluses » pour la somme de « 51 176,24 \$, toutes taxes incluses ».

2021-12-402 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-364 – PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – NOVEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2021-11-364 – *Paiements mensuels – Infrastructures – Novembre 2021*, afin de modifier le paiement numéro **H (I) - Gérald Théorêt**, comme suit :

- Changer le numéro du décompte progressif « 9 » pour le décompte numéro « 10 » ;
- Changer les mots « Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.401.00.418 » pour les mots « Que cette dépense soit financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste 22.300.10.867 ».

VILLE DE PINCOURT

2021-12-403	SUJET :	DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX » – OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CAMÉRAS À LA CASERNE-ATELIERS
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'achat et l'installation de caméras à la Caserne-Ateliers, suivant recherche de prix, auprès de « <i>Lagacé Électrique Inc.</i> », pour la somme de 17 648,66 \$, toutes taxes incluses.
		Que cette dépense financée par la réserve <i>Informatique et amélioration de réseaux</i> soit imputée au poste comptable 22.300.40.088.
2021-12-404	SUJET :	AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2022 AUPRÈS DE « PG SOLUTIONS »
		Considérant l'offre de service de l'entreprise « <i>PG Solutions</i> » pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications municipales intégrées pour l'année 2022 ;
		Considérant les dispositions de l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6 a) de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (L.R.Q., c. C -19) permettant de soustraire à la procédure d'appel d'offres ledit renouvellement de contrat, il est
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2022 auprès de « <i>PG Solutions</i> » pour une somme de 67 500,68 \$, toutes taxes incluses.
		Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.136.00.417.
2021-12-405	AVIS	DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 784, TEL QU'AMENDÉ
		Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de règlement intitulé <i>Règlement numéro 784-05 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784, tel qu'amendé</i> , et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but du présent règlement étant d'y modifier la tarification pour certains types de permis.
2021-12-406	SUJET :	DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 913, 914 ET 915 – RÈGLEMENTS DÉCRÉTANT DIVERS TAUX DE TAXE ET TARIFS POUR L'ANNÉE FISCALE 2022

VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Diane Boyer dépose les projets de règlement suivants :

- Règlement numéro 913 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2022
- Règlement numéro 914 décrétant le tarif pour le service de ramassage, de transport et de disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2022
- Règlement numéro 915 pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2022

et mentionne que lesdits règlements seront adoptés à une séance subséquente.

2021-12-407 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 865-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 865 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 865-02 lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2021, sous le numéro de résolution 2021-11-372, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 865-02 modifiant le Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble.

2021-12-408 SUJET : NOMINATION D'OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT 772-01

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les officiers suivants à appliquer les divers articles du règlement 772-01 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

- François Plaisance
- Gabriel Proulx
- Nicolas Toussaint
- Jérémie Plouffe
- Dominique Simoneau
- Amanda Mcinnis-Blanchette
- Philippe Bédard
- Hugo Dandurand
- Marcel Lamoureux
- Maude Lavigne

2021-12-409 SUJET : AUTORISATION DE MANDATER ME CHARLOTTE GAGNÉ À TITRE DE CHARGÉE DE LA PUBLICATION AU REGISTRE FONCIER POUR LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que les actes présentés à des fins de publication au Registre foncier par les villes, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités, tels que les préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier, les adjudications ou les listes des immeubles non vendus, sont habituellement rédigés et attestés, le cas échéant, par des officiers municipaux ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que depuis le 8 novembre 2021 la seule façon de publier un document au Registre foncier est par voie électronique ;

Considérant qu'une signature numérique est requise pour l'envoi des actes et que celle-ci doit être obtenue auprès de l'un des prestataires autorisés ;

Considérant que les seuls professionnels habilités à présenter des documents qu'ils ont eux-mêmes numérisés, accompagnés du formulaire de documentation prévu à l'article 2982.1 C.c.Q., sont les notaires, les avocats, les arpenteurs-géomètres et les huissiers, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Me Charlotte Gagné à obtenir une signature numérique auprès d'un prestataire autorisé, aux fins de publier les divers actes municipaux pour et au nom de la Ville de Pincourt au Registre foncier.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 23 et s'est terminée à 19 h 32.

2021-12-410 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 33, de lever la séance ordinaire du 14 décembre 2021.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE ADJOINTE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le lundi 20 décembre 2021**, à 10 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

Absence motivée : Monsieur le conseiller Sam Ierfino

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021
3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 577A-2022 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2022 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière adjointe de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE ADJOINTE

2021-12-411 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 10 h 01, d'ouvrir la séance extraordinaire du 20 décembre 2021.

VILLE DE PINCOURT

2021-12-412 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021.

2021-12-413 SUJET : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2022 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2022 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de règlement numéro 577A-2022 intitulé *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur*, pour acquitter en 2022 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-12-414 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 10 h 03, de lever la séance extraordinaire du 20 décembre 2021.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE ADJOINTE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mercredi 22 décembre 2021**, à 18 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021
3. Dépôt du compte rendu de la vente pour non-paiement de taxes prévue pour le 21 décembre 2021
4. Adoption du Règlement numéro 913 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2022
5. Adoption du Règlement numéro 914 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2022
6. Adoption du Règlement numéro 915 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2022
7. Adoption du Règlement numéro 577A-2022 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2022 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021

CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

2021-12-415	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 18 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 22 décembre 2021.
2021-12-416	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021</u>
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021.
2021-12-417	SUJET :	<u>DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES PRÉVUE POUR LE 21 DÉCEMBRE 2021</u>
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître le dépôt par le greffier, M ^e Etienne Bergevin Byette, du compte rendu relatif à la vente pour non-paiement de taxes prévue pour le 21 décembre 2021.
2021-12-418	SUJET :	<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2022</u>
		Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 16 novembre 2021, sous le numéro de résolution 2021-11-373 et que le projet de règlement a été déposé le 14 décembre 2021, sous le numéro de résolution 2021-12-406, il est PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter le Règlement numéro 913 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2022.
2021-12-419	SUJET :	<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 914 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS, DES DÉCHETS RECYCLABLES, DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2022</u>
		Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 16 novembre 2021, sous le numéro de résolution 2021-11-374 et que le projet de règlement a été déposé le 14 décembre, sous le numéro de résolution 2021-12-406, il est PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter le Règlement numéro 914 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2022.

VILLE DE PINCOURT

2021-12-420 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 915 – RÈGLEMENT POUR
FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT
POUR L'ANNÉE FISCALE 2022

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 16 novembre 2021, sous le numéro de résolution 2021-11-375 et que le projet de règlement a été déposé le 14 décembre, sous le numéro de résolution 2021-12-406, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 915 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2022.

2021-12-421 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2022 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR
LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS
QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR
ACQUITTER EN 2022 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE
PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE
L'ÎLE PERROT

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 20 décembre 2021, sous le numéro de résolution 2021-12-413 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date, sous le même numéro de résolution, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 577A-2022 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2022 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-12-422 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 35, de lever la séance extraordinaire du 22 décembre 2021.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mercredi 22 décembre 2021**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 – Adoption du budget
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 – Adoption du budget
3. Adoption du budget d'exploitation pour l'année fiscale 2022
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2022-2023-2024
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 – Adoption du budget

CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

2021-12-423	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021 – ADOPTION DU BUDGET</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		À 19 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 22 décembre 2021.
2021-12-424	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021 – ADOPTION DU BUDGET</u>

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 – Adoption du budget.

2021-12-425 SUJET : ADOPTION DU BUDGET D'EXPLOITATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'exploitation pour l'année fiscale 2022 comme suit :

	<u>Budget 2022</u>
<u>Revenus</u>	
Taxes	21 667 800 \$
Paielements tenant lieu de taxes	386 100 \$
Transferts	521 900 \$
Services rendus	2 663 900 \$
Imposition de droits	1 036 400 \$
Amendes et pénalités	112 000 \$
Intérêts	286 000 \$
Autres revenus	<u>681 600 \$</u>
	<u>27 355 700 \$</u>
<u>Charges</u>	
Administration générale	3 203 800 \$
Sécurité publique	5 802 700 \$
Transport	5 321 900 \$
Hygiène du milieu	5 703 600 \$
Santé et bien-être	105 800 \$
Aménagement, urbanisme et développement	791 000 \$
Loisirs et culture	3 592 200 \$
Frais de financement	<u>952 600 \$</u>
	<u>25 473 600 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	<u>1 882 100 \$</u>
Conciliation à des fins fiscales	
<u>Financement</u>	
Remboursement de la dette à long terme	(2 884 100 \$)
<u>Affectations</u>	
Surplus accumulé affecté	941 300 \$
Réserves financières et fonds réservés	(521 300 \$)
Surplus accumulé affecté – Service de la dette	<u>582 000 \$</u>
	<u>(1 882 100 \$)</u>
<u>Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales</u>	<u>Ø</u>

2021-12-426 SUJET : ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2022-2023-2024

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2022-2023-2024, tel que déposé, comportant soixante-huit (68) projets et formant un total de 28 391 946 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-12-427 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021
– ADOPTION DU BUDGET

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 19, de lever la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 –
Adoption du budget.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER